



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :
04/10/12

**Séance du jeudi 27 septembre 2012
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
Adjoint des services,
Bernard RACH

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 27 septembre 2012 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 28/06/12

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Claude PREIONI comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 28 juin 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Décision Modificative n°2 – 2012

A la majorité, 5 Contre, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°2 au titre du budget 2012 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 101 Contre : 5 Abstentions : 4

↳ R 1.1.2 - Révision des AP/CP dans le cadre de la DM n°2 – 2012

Opérations n°9.1 et n°11.3 - Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway »

A la majorité, 5 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme et d'engagement de l'opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway ».

Rapport adopté à la majorité : Pour : 106 Contre : 5 Abstention : 0

Opération n°6.3 - Opération « Cité des Arts et de la Culture »

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Cité des Arts et de la Culture » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2014.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 106 Contre : 0 Abstentions : 5

↳ R 1.1.3 - Constitution d'une provision sur le Budget annexe Déchets

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de constitution d'une provision pour risques d'un montant de 154,2 K€ sur le budget annexe Déchets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.4 - DSC 2012 - Volet Solidarité Economique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant définitif de la DSC 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.5 - Modulation des tarifs de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

A la majorité, 11 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'application, pour l'année 2013, d'une augmentation de 5 % aux tarifs en vigueur de la taxe sur les surfaces commerciales.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 102 Contre : 11 Abstention : 0

↳ R 1.1.6 - Base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – Revalorisation

A la majorité, 11 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces revalorisations de base minimum de CFE.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 102 Contre : 11 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ 1.2.1 - Evolution de l'entretien annuel d'évaluation des agents - Mise en place de l'entretien professionnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le principe de l'expérimentation de l'entretien professionnel des agents,
- la suppression en parallèle du système de notation des agents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 1.2.2 - Participation au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel - Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place et évaluation du montant de la participation

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

↳ 1.2.3 - Participation aux frais de repas des agents - Conventions de partenariat avec des structures de restauration

Mme SCHIRRER et MM. DEMONET et DEVESA ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte le principe de la participation aux frais de repas pour les agents prenant leur repas au sein d'une structure dont le partenariat fait l'objet d'une convention, sur la base du taux annuel défini par la circulaire sur les prestations d'action sociale appliquée dans les administrations d'Etat,
- se prononce favorablement sur le partenariat avec l'ADAPEI et le CROUS,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec ces structures.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ 7.1 - Action Habitat s'inscrivant dans le Plan Climat Energie Territorial - Aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la mise en place d'une aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements,
- les conditions d'attribution de cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 7.2 - Production de logements locatifs publics dans le cadre de la programmation de droit commun en 2012

Mme HINCELIN et MM. GONON, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les dossiers de demande d'agrément et de financement, déposés par Grand Besançon Habitat et Habitat 25, pour un montant total de 40 782 €, dans le cadre de la programmation de droit commun en 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 7.3 - Subvention pour l'acquisition / amélioration d'un logement à Pouilley-les-Vignes (Grand Besançon Habitat)

Mme HINCELIN et MM. GONON, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté accorde à Grand Besançon Habitat une subvention d'un montant global de 10 000 € pour l'acquisition / amélioration d'un logement de type PLAI à Pouilley-les-Vignes dans le cadre de la programmation de droit commun 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 7.4 - Subvention du Grand Besançon pour la construction d'une résidence sociale de 117 logements dans le cadre du PRU de Planoise

Mme HINCELIN et MM. GONON, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 6 Contre, le Conseil de Communauté accorde une subvention de 630 000 € à Grand Besançon Habitat pour la construction d'un espace résidentiel social de 117 logements.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 104 Contre : 6 Abstention : 0

↳ 7.5 - Avenants aux conventions d'utilité sociale des organismes HLM pour les logements-foyers

Mme HINCELIN et MM. FOUSSERET, GONON, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les avenants aux CUS de Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et de la SAIEMB Logement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces 3 avenants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 7.6 - Désignation d'un représentant de la CAGB au comité responsable du PDALPD du Doubs 2012-2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Mme Danièle POISSENOT comme titulaire et M. Bernard MOYSE comme suppléant pour représenter la CAGB au sein du comité responsable du PDALPD du Doubs 2012-2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

↳ 8.1 - Coopération Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse) - Renouvellement du partenariat « Carte Avantages Jeunes »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention tripartite attribuant 4 000 € au CRIJ de Franche-Comté, dans le cadre du renouvellement du partenariat « Carte Avantages Jeunes »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ 2.1 - Tramway - Marché de fournitures en courants faibles (CFA3)

A la majorité, 5 Contre, et conformément à l'avis de la CAO, le Conseil de Communauté autorise :

- Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché pour les 3 lots attribués pour l'acquisition d'équipements pour les systèmes en courants faibles CFA3 dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :
 - avec la société C.TECH pour le lot n°1 « Fabrication de coffrets métalliques » et pour un montant de 12 783,20 € HT,
 - avec la société PLASTIC 2000 Industrie pour le lot n°2 « Pièces plastiques » et pour un montant de 14 586 € HT,
 - avec la société BBE CONCEPT pour le lot n°3 « Totems » et pour un montant de 509 077,40 € HT.
- Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 5 Abstention : 0

↳ 2.2 - Tramway - Attribution du marché d'acquisition de 2 véhicules rail route (2 lots)

A la majorité, 5 Contre, et conformément à l'avis de la CAO, le Conseil de Communauté autorise :

- Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché pour les lots attribués pour l'acquisition de 2 véhicules rail route dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :
 - avec la société CMAR pour le lot n°1 « Véhicule rail route destiné aux manœuvres, remorquage, et poussage des rames » et pour un montant de 350 485 € HT (option comprise),
 - avec la société GEISMAR pour le lot n°2 « Véhicule rail route destiné au nettoyage de la plateforme » et pour un montant de 286 885 € HT (option comprise).
- Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 5 Abstention : 0

↳ 2.3 - Tramway - Signature d'un avenant de transfert sur le marché « Achat de prestations d'assistance financière dans le projet TCSP des Agglomérations de Dijon et Besançon » - Lot n°3 : « Assistance en matière de fiscalité »

A la majorité, 5 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant de transfert proposé au titre du lot n°3 du marché d'assistance financière du projet de 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant de transfert,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 5 Abstention : 0

↳ 2.4 - Tramway - Convention de servitude pour l'implantation de massifs LAC

A la majorité, 5 Contre, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'objet et de la nécessité de la signature de conventions de servitude amiable pour l'implantation de massifs de poteaux LAC dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les conventions nécessaires, à diligenter toutes procédures utiles et à prendre toutes mesures ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 5 Abstention : 0

↳ 2.5 - Avenant n°1 à la convention de financement de l'évitement et des trois haltes entre la gare Besançon Franche-Comté TGV et la gare Viotte à Besançon du 3 décembre 2010

A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention du 3 décembre 2010 relative au financement par la Région Franche-Comté des travaux réalisés sur l'infrastructure ferroviaire entre Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV consistant en la création d'un évitement et de trois haltes ferroviaires,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 0 Abstentions : 3

↳ 2.6 - Avenant n°1 à la convention portant modalités de travaux rendus nécessaires par l'aménagement de la RD 683 « Entrée Est » entre le Grand Besançon et la société THEVENIN-DUCROT DISTRIBUTION, pour permettre le solde de l'indemnité suite à la réalisation des travaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention avec la société THEVENIN-DUCROT DISTRIBUTION portant modalités de travaux rendus nécessaires par l'aménagement de la RD 683 « Entrée Est »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.7 - Rapport d'activité 2011 sur la DSP Transports urbains

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2011 de la Délégation de Service Public des transports urbains.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ 3.1 - Service Emergence - Contribution du Grand Besançon - Avenant n°1

MM. FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention « Service Emergence » prévoyant le montant de la participation financière de la CAGB à BGE d'un montant de 57 000 € pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Action collective « FILAUTO 2015 »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB à l'action collective « FILAUTO 2015 » portée par le Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 15 000 € pour l'ensemble du projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Projet « EXOSEP »

MM. BODIN et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au projet « EXOSEP » porté par l'Université de Franche-Comté à hauteur de 70 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.4 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Projet « LaBex ACTION »

MM. BODIN et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au projet « LaBex ACTION » porté par l'Université de Franche-Comté (Laboratoire FEMTO) à hauteur de 131 000 € pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.5 - ZAC des Marnières - Modalités de transfert de biens

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de transfert de la zone d'activités des Marnières de la commune de Chalezeule à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à l'acquisition de la parcelle AO n°66 auprès de la commune de Chalezeule pour un montant de 55 000 € (hors frais de transaction),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de consultation des Conseils Municipaux, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.6 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/11 - Avenant n°1

MM. FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le compte rendu financier, notamment le bilan prévisionnel actualisé et révisé au 31 décembre 2011, pour un montant de 15 842 679 € HT au lieu de 13 634 126 € HT (+ 2 208 553 €),
- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au traité de concession prévoyant notamment l'augmentation de la participation globale de la collectivité à la concession à 4 621 117 € au lieu de 3 997 951 € (+ 623 166 € HT) et un nouvel échéancier de versement de la participation, dont 2 015 000 € pour l'exercice 2012,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n°1 au traité de concession.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.7 - Rapport d'activité 2011 sur la DSP relative à la gestion des Pépinières et de l'Hôtel d'entreprises de Palente et de Témis Innovation

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activités 2011 de BGE Franche-Comté pour l'exploitation des Pépinières et Hôtel d'entreprises de Palente et Témis Innovation.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ 4.1 - Présentation du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et propositions de partage des revenus générés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),
- se prononce favorablement sur le partage de la valorisation financière des CEE,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre le Grand Besançon et les communes intéressées.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 4.2 - Fonds « Isolation et énergies renouvelables » - Adaptation des conditions d'éligibilité, complémentarité avec la convention CEE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modifications apportées au fonds « Isolation et énergies renouvelables » afin de le rendre notamment compatible avec le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 4.3 - Fonds « Isolation et énergies renouvelables » - Attribution d'une subvention à la Commune de Braillans pour la réalisation des travaux d'isolation de l'école et de la mairie

M. BLESSEMAILLE ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de la Commune de Braillans,
- approuve l'attribution d'une subvention de 1 358,40 € à la commune, pour la réalisation des travaux d'isolation de l'école et de la mairie.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 4.4 - Convention avec la SAFER Franche-Comté - Démarche de mobilisation de foncier aux Vallières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec la SAFER dans le cadre d'une démarche de mobilisation du foncier aux Vallières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ 5.1 - CRR - Convention avec l'Education Nationale pour les classes de pratique musicale à l'école Jean Macé

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre le Conservatoire et l'Education Nationale pour l'implantation de classes à pratique vocale à l'école Jean Macé,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.2 - CRR - Convention avec les collèges Victor Hugo et Denis Diderot pour l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse (CHAMD)

Mmes MICHEL et MOUNTASSIR et M. DEVESA ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre le Conservatoire et les collèges Victor Hugo et Denis Diderot pour l'organisation des classes à horaires aménagés musique et danse (CHAMD),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.3 - Cité des Arts - Autorisation de lancement et de signature des marchés « Exploitation maintenance » et « Nettoyage »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'achat de prestations d'exploitation et maintenance, selon les dispositions du Code des Marchés Publics,
- se prononce favorablement sur le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'achat de prestations de nettoyage, selon les dispositions du Code des Marchés Publics,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ces marchés.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.4 - Fonds d'aide « Manifestations » - Annulation d'une subvention et réaffectation du montant

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'annulation de la subvention d'un montant de 500 € accordée par délibération du Conseil de Communauté du 17 février 2012 à l'association BOSS pour l'organisation de la randonnée sportive Endur VTT,
- le report du montant de cette subvention de 500 € à l'association No Fate, pour l'organisation du festival du Piou Piou, portant à 3 000 € la subvention du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Le rapport 1.2.2 a été retiré de l'ordre du jour. Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY (jusqu'au rapport 2.7) **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.1) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET jusqu'au rapport 7.3) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 7.3) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 7.5) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 8.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (à partir du rapport 1.1.1) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (à partir du rapport 1.1.1) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 1.2.3) **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN à partir du rapport 2.7)

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** M. Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Corinne TISSIER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugy :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thoraise :**

M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 2.4), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.3), YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, M. LOYAT, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. ROSSELOT, JC. ROY, C. TISSIER, Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC (jusqu'au 2.7), F. GILLET, JP. MARTIN.

Mandataires : J. CANAL, B. RONZI, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 2.4), C. MICHEL, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR, JP. GOVIGNAUX, MN. SCHOELLER, D. GENDRAUD, N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, B. CYPRIANI, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY (jusqu'au 2.7), C. PREIONI, D. ROLET.

*Grand
Besançon*



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____	16
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 28 juin 2012 _____	16
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC _____	17
Finances _____	17
Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative n°2 - 2012 _____	17
Rapport n°1.1.2 - Révision des AP/CP dans le cadre de la DM n°2 - 2012 _____	20
Rapport n°1.1.3 - Constitution d'une provision sur le Budget annexe Déchets _____	20
Rapport n°1.1.4 - DSC 2012 - Volet Solidarité économique _____	21
Rapport n°1.1.5 - Modulation des tarifs de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) _____	21
Rapport n°1.1.6 - Base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Revalorisation _____	22
Ressources Humaines _____	24
Rapport n°1.2.1 - Évolution de l'entretien annuel d'évaluation des agents - Mise en place de l'entretien professionnel _____	24
Rapport n°1.2.2 - Participation au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel - Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place et évaluation du montant de la participation _____	24
Rapport n°1.2.3 - Participation aux frais de repas des agents - Conventions de partenariat avec des structures de restauration _____	25
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville _____	25
Rapport n°7.1 - Action Habitat s'inscrivant dans le Plan Climat Énergie Territorial - Aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements _____	25
Rapport n°7.2 - Production de logements locatifs publics dans le cadre de la programmation de droit commun en 2012 _____	25
Rapport n°7.3 - Subvention pour l'acquisition/amélioration d'un logement à Pouilley-les-Vignes (Grand Besançon Habitat) _____	25
Rapport n°7.4 - Subvention du Grand Besançon pour la construction d'une résidence sociale de 117 logements dans le cadre du PRU de Planoise _____	26
Rapport n°7.5 - Avenants aux conventions d'utilité sociale des organismes HLM pour les logements-foyers _____	28
Rapport n°7.6 - Désignation d'un représentant de la CAGB au comité responsable du PDALPD du Doubs 2012-2016 _____	29
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes _____	29
Rapport n°8.1 - Coopération Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse) - Renouvellement du partenariat « Carte Avantages Jeunes » _____	29

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements _____	29
Rapport n°2.1 - Tramway - Marché de fournitures en courants faibles (CFA3) _____	29
Rapport n°2.2 - Tramway - Attribution du marché d'acquisition de deux véhicules rail route (deux lots) _____	30
Rapport n°2.3 - Tramway - Signature d'un avenant de transfert sur le marché « Achat de prestations d'assistance financière dans le projet TCSP des Agglomérations de Dijon et Besançon » - Lot n°3 : « Assistance en matière de fiscalité » _____	31
Rapport n°2.4 - Tramway - Convention de servitude pour l'implantation de massifs LAC _____	31
Rapport n°2.5 - Avenant n°1 à la convention de financement de l'évitement et des trois haltes entre la gare Besançon Franche-Comté TGV et la gare Viotte à Besançon du 3 décembre 2010 _____	32
Rapport n°2.6 - Avenant n°1 à la convention portant modalités de travaux rendus nécessaires par l'aménagement de la RD 683 « Entrée Est » entre le Grand Besançon et la société Thévenin-Ducrot Distribution, pour permettre le solde de l'indemnité suite à la réalisation des travaux _____	35
Rapport n°2.7 - Rapport d'activité 2011 sur la DSP Transports urbains _____	35
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion _____	41
Rapport n°3.1 - Service Émergence - Contribution du Grand Besançon - Avenant n°1 _____	41
Rapport n°3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Action collective « Filauto 2015 » _____	41
Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Projet « EXOSEP » _____	42
Rapport n°3.4 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Projet « LaBex Action » _____	42
Rapport n°3.5 - ZAC des Marnières - Modalités de transfert de biens _____	42
Rapport n°3.6 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2011 - Avenant n°1 _____	43
Rapport n°3.7 - Rapport d'activité 2011 sur la DSP relative à la gestion des Pépinières et de l'Hôtel d'entreprises de Palente et de Témis Innovation _____	44
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie _____	45
Rapport n°4.1 - Présentation du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et propositions de partage des revenus générés _____	45
Rapport n°4.2 - Fonds « Isolation et énergies renouvelables » - Adaptation des conditions d'éligibilité, complémentarité avec la convention CEE _____	46
Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies renouvelables » - Attribution d'une subvention à la commune de Braillans pour la réalisation des travaux d'isolation de l'école et de la mairie _____	46
Rapport n°4.4 - Convention avec la SAFER Franche-Comté - Démarche de mobilisation de foncier aux Vallières _____	46

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports _____	47
Rapport n°5.1 - CRR - Convention avec l'Éducation Nationale pour les classes de pratique musicale à l'école Jean Macé _____	47
Rapport n°5.2 - CRR - Convention avec les collèges Victor Hugo et Denis Diderot pour l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse (CHAMD) _____	47
Rapport n°5.3 - Cité des Arts - Autorisation de lancement et de signature des marchés « Exploitation maintenance » et « Nettoyage » _____	47
Rapport n°5.4 - Fonds d'aide « Manifestations » - Annulation d'une subvention et réaffectation du montant _____	48
Questions diverses _____	48
Rapport n°10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	48
Rapport n°10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	48

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 27 septembre 2012

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 28 juin 2012

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous voulez bien vous asseoir, que nous puissions démarrer. La séance est ouverte.

Sont excusés : Jean-Claude ROY, Yves GUYEN (représenté par sa suppléante Brigitte ANDREOSSO), Raymond REYLÉ, André BAVEREL, Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE), Annie MÉNÉTRIER, Lionel LANDRY, Marie-Guite DUFAY et Claude JEANNEROT. Éric ALAUZET donne pouvoir à Nicolas GUILLEMET, Françoise FELLMANN à Jacqueline PANIER, Jean-Pierre MARTIN à Daniel ROLET, Jean-Pierre BASSELIN à Jacques CANAL, Jean-Claude ROY à Jean-Jacques DEMONET, Michel OMOURI à Pascal BONNET, Jean ROSSELOT à Jean-Marie GIRERD, Zahira YASSIR-COUVAL à Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER à Benoît CYPRIANI, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE à Carine MICHEL, Hayatte AKODAD à Béatrice RONZI, Abdel GHEZALI à Frank MONNEUR, Lazhar HAKKAR à Jean-Pierre GOVIGNAUX, Danièle POISSENOT à Fanny GERDIL-DJAOUAT, Michel LOYAT à Didier GENDRAUD, Sylvie JEANNIN à Marie-Noëlle SCHOELLER, Yves-Michel DAHOUI à Jean-Louis FOUSSERET, Jean-François GIRARD à Frédéric ALLEMANN, Jacques MARIOT à Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS à Emmanuel DUMONT, Françoise GILLET à Claude PREIONI, et Bertrand ASRIC à Roland DEMESMAY.

Le secrétaire de séance sera ce soir Claude PREIONI.

Le quorum est atteint, les pouvoirs sont annoncés. Y a-t-il des remarques sur le compte rendu de la dernière séance ? Je n'en vois pas.

Je vous rappelle que ce soir, nous avons un extrêmement Conseil gros. Donc, si vous pouviez être attentifs et limiter vos propos à l'essentiel, comme toujours, ce serait bien.

M. BAULIEU.- Nous commençons par le rapport relatif à la Décision Modificative n°2 pour notre budget 2012. Pour nous y aider, puisque vous avez pris connaissance de manière détaillée du rapport, nous allons soutenir le propos avec un diaporama. Cette DM n°2 concerne essentiellement de nouvelles demandes des services sur le budget principal pour 122 000 €. On en verra le détail plus loin. Les notifications de la DGF sont des éléments toujours importants, puisque nous essayons bien évidemment de les prévoir, mais les chiffres sont un peu différents. Globalement, c'est plutôt favorable. Il y a également des opérations de cession dans le budget annexe Transports en matière de plus-value comptable.

Sur le budget annexe CRR, nous nous y arrêterons également. Du fait du décalage de la perception du FCTVA, vous notez une petite augmentation du recours à l'emprunt, mais également un décalage du paiement de certains travaux. Donc, l'impact n'est pas très conséquent. Cela ne touche pas au fonds sur le montant. Il y a également quelques redéploiements de crédits.

Sur les 122 000 € dont je parlais, le marché lié à la notation financière que l'on a déjà évoquée dans cette salle et le contexte de financement des collectivités nous obligent à être prêts à toute éventualité, et notamment à être en ordre de marche si nous devons aller chercher nos financements sur le marché, d'où cette opération que nous lançons. Je vais encore demander aux services, en accord avec le Président, de ne pas tarder à faire mettre en œuvre cette démarche pour que notre établissement soit prêt dans les meilleurs délais.

Concernant le marché de contrôle externe (pour 25 000 €) qui est également une nécessité puisque nous sommes toujours attentifs à essayer d'améliorer la transparence des choses de bon fonctionnement - et notamment avec ce que nous appelons communément les satellites -, nous souhaitons un accompagnement pour analyser plus vite, plus à fond les choses.

Concernant l'annulation de titres sur exercice antérieur, vous avez tous les éléments dans le rapport ; idem pour les créances irrécouvrables. Sur les éléments chiffrés (notification, matière, dotation), l'impact budgétaire est de plus 361 000 €.

Concernant la dotation d'intercommunalité, vous l'avez vu dans le rapport, le fait que nous apparaissions moins riches que les autres en matière de potentiel fiscal nous vaut, dans un contexte de diminution de ces dotations, d'être mieux dotés. Tant mieux pour nous pour cette dotation ! Tant pis pour nous sur notre potentiel !

La dotation de compensation est en légère diminution par rapport à notre chiffrage déjà prudent.

Sur le FPIC, vous avez encore tout en tête, puisque quand vous avez voté le BP, on avait prévu à toutes fins utiles une charge de 250 000 €. Or le FPIC nous est positif. Donc, nous avons également délibéré pour l'application du Régime de Droit commun. Donc, le Grand Besançon conserve 326 000 € sur les 831 000 €, ce qui se cumule avec la suppression de la dépense prévisionnelle de 250 000 €.

Sur l'opération de cession sur le budget de Transports, des plus-values comptables sont constatées pour un montant de 51 000 €. Comme je l'indiquais tout à l'heure sur le CRR, le recours à l'emprunt est de + 800 000 €. Sur l'aspect de fonds de compensation de TVA, une réduction de la prévision budgétaire 2012 sera perçue au cours de l'année 2013. Il s'agit également après de voir quel sera le régime de TVA dans la mesure où nous avons une activité commerciale qui sera dans le bâtiment, à savoir la brasserie. Donc, les régimes TVA entre la partie FRAC, la partie CRR d'une part, et la partie brasserie d'autre part, devraient être différents.

Concernant l'AP/CP « Cité des Arts » et l'acquisition de systèmes informatiques, nous pouvons sur cette AP/CP avoir une légère diminution de l'engagement total, ce qui nous permettra de financer notamment du matériel informatique. Le CP 2012 est réduit en dépenses de 2,3 M€ grâce au décalage du paiement de certains travaux. En recettes, puisque l'on ne paie pas, on ne va pas demander les fonds de concours des partenaires (pour 1,1 M€ différés), sachant que nous sommes sur une diminution de l'AP/CP de 100 000 €. Donc, nous pouvons affirmer maintenant que nous tenons le cadre financier, et peut-être même au-delà, puisque l'on peut récupérer ces 100 000 €.

Je vais passer rapidement sur les ajustements comptables, puisque vous les avez dans le rapport. Dans le domaine de l'économie, vous avez un redéploiement sur l'enveloppe « stratégie économique », avec notamment une réduction d'engagement sur le reversement au SMAIBO en matière fiscalité. Il faut noter que ce que l'on ne reversera pas par la fiscalité, on devra le lui apporter en financement, bien évidemment.

Sur le domaine du développement durable, environnement et cadre de vie, vous avez quelques ajustements sur des modifications de chapitres budgétaires au sein des projets agriculture Sauge et pépinière d'activité maraichère, notamment sur des changements de comptes.

Dans le domaine du conseil de gestion, il faut noter une modification du chapitre budgétaire également.

Concernant le budget annexe Transports, il y a un redéploiement de crédits, ce qui est un ajustement purement comptable. On reviendra sur l'AP/CP Tramway par la suite. Il y a également un redéploiement de crédits. Suivons également les étapes. Nous avons voté une convention avec la Ville de Besançon. Nous devons verser ce crédit-là en titre de fonctionnement, et non plus en investissement. Il faut donc faire l'opération de changement due à la concurrence. Je passe sur l'annulation de mandat sur l'exercice antérieur.

Concernant le CRR et les redéploiements de crédits, vous avez une augmentation des dépenses sur des projets d'action pédagogique. C'est une ouverture de crédit un peu plus importante pour nos relations partenariales avec le Bastion et la Rodia. Vous avez également la suppression de la provision « matériel et équipement de la Cité des Arts » que nous avons instaurée, que la Chambre régionale des Comptes nous conteste, considérant que tous les critères de risques ne sont pas réunis pour pratiquer une telle provision, qui au demeurant, serait plutôt d'excellente gestion. Cependant, cela n'est pas, paraît-il, orthodoxe.

Concernant quelques ajustements comptables : il y a des redéploiements de crédits sur le budget annexe Déchets. Vous avez vu qu'il y a des admissions en non-valeur sur une période relativement longue, puisque cela concerne des opérations depuis 2006. Donc, vous avez pu faire la division pour le rapporter à l'année. C'est un ordre de grandeur tout à fait contenu.

Suite à la liquidation judiciaire des papeteries du Doubs, puisque nous y vendons des papiers récupérés pour recyclage, la provision est de 154 000 €. Nos titres ne sont pas payés. Donc, nous passons une provision parfaitement conforme à la réglementation. Tout ceci est financé par une réduction de l'enveloppe de dépenses imprévues à concurrence. En fin de compte, la décision modificative n°2 génère une diminution de recours à l'emprunt de 104 000 €, avec des plus et des moins selon les budgets.

Voilà, Président, pour une présentation nécessairement rapide de cette DM n°2 qui n'est pas bouleversante, qui prend en compte notamment un certain nombre de recettes de cet exercice.

M. GONON.- J'ai juste une question concernant le point n°4, « Marché conseil de gestion ». Vous écrivez que vous avez mandaté un cabinet pour analyser certaines zones à risques liées à des structures publiques ou privées qui présenteraient des risques. Pouvez-vous nous dire quelles structures présentent des risques et éventuellement, déjà, le montant de ces risques que vous avez peut-être déjà estimés ?

Je ne sais pas s'il faut le traiter ici, mais j'ai une deuxième question concernant les papeteries du Doubs. En effet, je me souviens qu'avant l'été, nous avons parlé d'une réouverture de celle-ci en septembre. J'ai lu très récemment un papier qui disait qu'il n'y aurait pas de réouverture en septembre. Avez-vous des informations sur ce dossier ? Faut-il en parler ici ou ailleurs ? Je ne sais pas.

M. BAULIEU.- Plus loin, on aura une délibération formelle sur la provision. Sur l'état des papeteries, Président, je ne sais pas si tu as des éléments nouveaux. Pour l'heure, on sait ce que l'on fait valoir ici, c'est-à-dire la décision du tribunal. Je ne sais pas s'il a d'autres éléments nouveaux sur le devenir de l'entreprise. Je l'entends ainsi en termes de question.

Sur la question qui précédait, à titre de précaution, il n'y a rien de particulier. Cependant, il est vrai que nous sommes en situation de relation avec de nombreuses structures. Le Conseil précédent en témoignait. Il nous faut travailler sur ce point, même si nous avons déjà beaucoup travaillé en interne. En effet, nous avons en interne notre propre conseil de gestion qui assure d'ailleurs pour l'instant l'intérim de la Direction des Finances. Il a clarifié beaucoup de choses dans nos relations conventionnelles avec ces organisations de différentes natures. Il est important que sur ces relations, nous soyons en relation aussi avec des structures à propos desquelles on a sans doute d'autres préoccupations aujourd'hui, vous en connaissez nos engagements, par exemple, la Mission Locale ou le PLIE, etc., mais ce n'est pas spécifiquement celles-là.

Essayons de progresser encore dans la manière de gérer nos relations. Nous avons de nombreuses conventions, de nombreux dispositifs de ce genre, mais nous souhaitons encore progresser, et à coup sûr, avoir un regard extérieur pour que les choses soient regardées sous un autre angle. Pour l'heure, de notre part, il n'y a pas de signe d'alerte particulier, mais nous souhaitons aller encore plus loin dans la manière de nous sécuriser.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. BONNET.- Je serai rapide. On entend beaucoup parler de perspectives de gel de dotations d'État importantes. Je voudrais savoir, pour ce qui est de la CAGB, s'il y a des inquiétudes et des éléments précis à l'heure actuelle.

M. BAULIEU.- Sur ce registre - si c'est la question, et il n'y a pas de raison que nous changions de propos -, pour l'heure, nous n'avons ni indication, ni cadrage précis sur 2013. Nous avons donné un certain nombre d'indications dès nos orientations budgétaires et le budget 2012, précisément sur le gel des dotations de l'État se transformant par une diminution dans la distribution, puisqu'il y a plus de convives autour de la table. Nous vivons cela depuis un certain nombre d'années. Soyons tous attentifs à ce qui va suivre. Si vous voulez mon pronostic - mais je le donne indépendamment de considération partisane - je ne suis pas optimiste sur l'évolution des capacités de l'État, compte tenu de l'état précisément des finances publiques d'État dans ce pays quant à l'accompagnement des collectivités. Voilà ma pensée.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Quels sont ceux qui s'opposent ? Qui s'abstient ?

M. BAULIEU.- Cela en fait cinq, parce qu'il y a des pouvoirs, manifestement. J'en ai compté cinq.

M. LE PRÉSIDENT.- Cinq. Et des abstentions ? Une abstention.

M. BAULIEU.- Attendez, est-ce que ce sont aussi des abstentions ? Parce que les mains se lèvent.

M. LE PRÉSIDENT.- Levez la main, que je vous voie ! Je ne peux pas deviner.

M. BAULIEU.- Là, il y a quatre abstentions.

Rapport n° I.1.2 - Révision des AP/CP dans le cadre de la DM n°2 - 2012

M. BAULIEU.- Concernant les révisions des AP/CP, je l'indiquais précédemment. En effet, je les ai évoquées rapidement dans la présentation du rapport général. Sur l'AP/CP Tram, il n'y a pas de modification particulière à la structure de cette AP/CP. Cependant, dans le prolongement de notre décision relative à la convention de financement avec la Ville de Besançon à hauteur de 267 900 €, il convient d'apporter la correction, puisque nous apporterons ce crédit en fonctionnement et non pas en investissement. Donc, on fait la permutation sans changer le niveau de l'Autorisation de Programme, plus une petite régularisation pour 1 400 € sur une nouvelle imputation budgétaire pour le financement du numéro vert. Voilà des éléments sur cette première AP/CP.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Cinq oppositions. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

M. BAULIEU.- Concernant la deuxième AP/CP « Cité des Arts et de la Culture », j'indiquais précédemment qu'il y a une diminution de la dotation de programme en dépense de 100 000 €, donc un moindre engagement. Cela nous permettra de financer des équipements informatiques qui ne font pas partie de cette Autorisation de Programme. Concernant l'actualisation de l'échéancier des Crédits de Paiement dépenses et recettes, un différé de paiement des travaux légèrement décalé pour 2,3 M€, d'où un redéploiement sur l'acquisition de matériel informatique. Il y a moins de recettes, puisque l'on ne paie pas les factures (pour 1,1 M€), donc on n'aura pas les financements des partenaires. En effet, nous sommes en groupement dans cette affaire. Il y a 100 000 € de moins d'Autorisation de Programme et quelques redéploiements et réajustements des Crédits de Paiements.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Cinq abstentions. Il n'y a pas d'opposition.

Rapport n° I.1.3 - Constitution d'une provision sur le Budget annexe Déchets

M. BAULIEU.- Dans le droit fil de ce que l'on a évoqué il y a un instant, puisqu'intégrée à la DM, il s'agit de voter la constitution d'une provision pour 154 000 € sur le budget Déchets, compte tenu de la défaillance des papeteries de Novillars. Je n'ai rien d'autre à dire là-dessus. Vous avez également l'explication sur la procédure comptable qui sera suivie. Il nous faut votre vote formel.

M. LIME.- Je profite de cela pour savoir si vous avez des nouvelles sur l'avenir de la papeterie au titre de l'Agglomération et du service économie. En effet, il y a quand même de fortes inquiétudes. Je pense qu'il est important de nous donner quelques informations, si vous en avez.

M. LE PRÉSIDENT.- Philippe GONON a déjà posé la question. Non, nous n'avons pas d'information récente. Philippe BELUCHE, Maire de Novillars, absent aujourd'hui, a suivi cela de très près. Il y avait toutes les actions menées entre autres en lien avec l'ancien Directeur. Aujourd'hui, je n'ai pas d'information là-dessus. Jean-Pierre MARTIN qui suit cela n'est pas là. Monsieur RACH, il faudrait peut-être que Monsieur MARTIN nous fasse le point avec le service économie. Je n'ai pas d'autres informations par rapport à cela, en plus de celles du mois dernier. Cependant, je n'en sais pas plus, effectivement.

On a voté sur ce rapport.

M. BAULIEU.- Vous vous souvenez que le 9 mai 2012, nous avons voté à la fois le principe de la reconduction du mécanisme de la Dotation de Solidarité Communautaire et le niveau de la dotation au titre de la solidarité sociale et fiscale et au titre des aires d'accueil des gens du voyage. Nous avons voté également une première provision à versement égal aux dotations de l'année antérieure en matière de volet économique. Ce rapport a pour objet de terminer cette opération en intégrant les augmentations de DSC du volet économique, pour les surfaces pour la première fois affectée à l'activité économique en 2011 sur la base des déclarations des permis de construire produites par les communes.

À partir de là, le montant définitif de ce volet Solidarité Economique s'élève à 1 161 672 €, le total de la DSC étant de 3 240 488 €. Vous avez bien évidemment pu prendre connaissance de la répartition sur les différents critères entre toutes les Communes de l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? Pas d'abstention, ni d'opposition ? Ce rapport est adopté.

M. BAULIEU.- La TASCOM fait partie de notre panier de ressources depuis la réforme de la Taxe Professionnelle, avec un mécanisme un peu particulier. En effet, c'était un impôt d'État qui nous a été délégué et prélevé sur la dotation globale de fonctionnement, à due concurrence de cette TASCOM préexistant en valeur 2010. Ensuite, nous avons la possibilité d'en majorer le montant. Vous avez pu voir que cela touche les surfaces commerciales importantes (plus de 400 m²). Il est possible de majorer cette ressource de 20 % par tranche de 5 % pendant 4 ans. C'est ce que nous avons voté dans notre plan de démarche fiscale. Nous vous proposons d'appliquer les 5 % de l'année, compte tenu encore une fois de ce plan adopté.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Madame ROPERS.

Mme ROPERS.- Suite à cette augmentation de 5 % à partir de 2013, augmentation demandée par la CAGB, ma question est la suivante : ne croyez-vous pas qu'à force de ponctionner les commerces et les entreprises, il ne restera plus grand-chose dans le secteur de Besançon ? En « tuant la poule aux œufs d'or », il n'y aura plus d'œufs à gober. Je vous pose une question, je vous demande la réponse.

M. BAULIEU.- Ce n'est pas la peine d'exiger, on va vous répondre. Sur ce sujet, en matière d'engagement des uns et des autres pour satisfaire aux besoins généraux, nous avons eu plusieurs débats là-dessus. Soit dit au passage, si nous parlons de la TASCOM ce soir, c'est grâce à la réforme sur la Taxe Professionnelle dont nous pensons grand bien... Nous en pensons grand bien, parce qu'elle s'est appliquée indistinctement à toutes les entreprises, qu'elles soient exposées à une forme de concurrence exacerbée ou qu'elles n'aient qu'à faire au marché local.

Donc, on n'a pas tout compris en matière d'équité et de relation avec les enjeux économiques des entreprises. Il en résulte néanmoins que dans notre panier de ressources, nous avons cette TASCOM. Je vous l'ai dit avec subtilité, puisque c'est un impôt d'État qui nous est affecté et qui nous est retenu sur la dotation globale de fonctionnement. Donc, on nous la donne et on nous la reprend. Cependant, le législateur, même précédent, même s'il y a la continuité de l'État, nous a indiqué que nous avons la possibilité de faire évoluer cet impôt qui touche les commerces de surface importante. Donc, cela fait partie des instruments mis à notre disposition, tout simplement pour garder notre cap en matière d'engagement. Comme vous le savez, nous avons, à l'époque de la taxe professionnelle, fixé un tableau de marche de notre fiscalité, avec, il est vrai, une évolution du taux de l'impôt. En effet, nous étions en dessous de la moyenne nationale pour le rejoindre. Donc, le cap pour lequel nous avons opté passe y compris par cette revalorisation de la TASCOM.

Il faut tout simplement garder le cap que nous avons antérieurement, sans volonté de porter préjudice à qui que ce soit, pour conserver collectivement de la part des entreprises et des ménages un effort contributif suffisant pour pouvoir doter ce territoire des éléments dont il a besoin pour faire face à l'avenir dans ce qui est aussi un peu une compétition. Notre politique comporte y compris ce volet-là.

Il est de bon ton de dire que l'on « tue la poule aux œufs d'or ». On peut remarquer qu'il n'y a pas plus de pression fiscale, souvent moins, dans cette Agglomération que dans beaucoup d'autres. Donc, nous l'assumons, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous invite à regarder le dernier numéro de *L'Expansion*. Parmi les villes de 100 à 200 000 habitants où il fait bon venir s'installer, entre autres pour l'industrie, la troisième ville de France est l'Agglomération du Grand Besançon. Ce n'est pas simplement un hasard.

M. BAULIEU.- Tout le monde se rappelle de l'article du *Capital* de cet été, du mois de juillet, qui titre concernant notre région, et plus particulièrement notre Agglomération, puisque les photos et les graphiques concernaient l'Agglomération bisontine, que nous sommes la « petite Allemagne ». C'est ça, le regard extérieur. Donc, essayons peut-être d'améliorer un peu le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT.- Quels sont ceux qui s'opposent à cela ? Qu'ils lèvent la main. Il y a onze oppositions. Il n'y a pas d'abstention.

Rapport n° I.1.6 - Base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Revalorisation

M. BAULIEU.- Ce rapport est du même genre que le précédent. Il s'agit de l'actualisation de la base minimum de la Cotisation Foncière des Entreprises, avec les deux tranches à 2 000 et 4 000 €. Vous vous rappelez également les débats que nous avons eus là-dessus. Concernant les entreprises de plus de 100 000 € de chiffres d'affaires, le Parlement a créé cette deuxième tranche, en rattrapage de l'annulation par le Conseil Constitutionnel du dispositif de la Taxe Professionnelle sur les entreprises taxées sur la recette, c'est-à-dire notamment et particulièrement les professions libérales.

Il était possible de fixer cette deuxième tranche jusqu'à 6 000 € pour la base minimum de Cotisation Foncière. Nous l'avons fixée à 4 000 €, considérant par les approches que nous avons pu faire que nous sommes dans le plus équitable. Là, également, vous ne pouvez pas comprendre comment on pouvait imaginer que finalement, dans un paysage donné, quelques entreprises soient totalement affranchies de toute contribution. C'est donc dans cet esprit-là que nous l'avons instaurée. Par décret, sont proposés des coefficients d'actualisation. Bien sûr il faut les voter. Nous vous proposons donc tout simplement de les voter.

M. COURBET.- J'ai déjà parlé de cette fameuse taxe avec toi. Je m'y oppose farouchement, car je la trouve très illégale. En effet, on se base sur un chiffre d'affaires de 100 000 €, ce qui ne veut absolument rien dire. Que l'on fasse un bénéfice de 5 000 € ou de 50 000 €, on est taxé exactement de la même manière. Donc, je m'oppose à cela à 100 %. Je trouve cela inégal au possible. On tape encore sur des entreprises à 100 000 €. Celui qui a beaucoup de marges, tant mieux pour lui ! En revanche, celui qui n'en a pas beaucoup se fait encore taper sur les doigts ! Donc, je m'y opposerai.

M. BAULIEU.- Nous en avons effectivement parlé, pas en séance, mais en aparté. C'est un point de vue qui a sa justification, puisque c'est une réalité qu'à même chiffre d'affaires, les résultats ne sont pas les mêmes dans toutes les entreprises. Cela dit, et je vais faire ici la même réponse que j'ai pu déjà te faire, le législateur nous offre cet instrument-là, pas un instrument proportionnel aux résultats de l'entreprise.

Mme GELIN.- Je pense que le législateur n'avait pas cette intention. Le propos était surtout d'alléger la taxe professionnelle de façon à redonner une bouffée d'air aux entreprises et que celles-ci puissent investir et embaucher. Pensez-vous que ces mesures puissent être favorables aujourd'hui ?

M. BAULIEU.- Attendez, vous avez manqué un épisode ! Le législateur a réformé la taxe professionnelle, mais ce sur quoi nous travaillons, c'est le même législateur qui nous l'a produit. Donc, ne sélectionnons pas les épisodes d'une réforme ! Concernant la CFE, avec ces bases minima et les montants, nous ne sommes pas dans l'illégalité. On propose et on vote des dispositifs prévus par la loi.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais quand même rappeler que la réforme sur la Taxe Professionnelle voulue par le précédent législateur, comme le dit Gaby, ne nous apporte pas plus de recettes, elle nous en fait perdre. Alors, vous ne pouvez pas non plus avoir le bénéfice de cette réforme et ne pas du tout utiliser le nouveau dispositif qui sert à compenser. En effet, il n'y a pas de mystère. Certains disent qu'il faut que cela soit gratuit ou que cela pèse moins, mais il y a toujours quelqu'un qui paye quand même. Il n'y a pas de génération spontanée des recettes. Donc, le Gouvernement précédent, dans un souci de vouloir diminuer les charges, a effectivement supprimé la taxe foncière. On ne va pas revenir là-dessus, on en a déjà largement parlé. Cependant, il a acquis un certain nombre d'autres dispositifs pour permettre aux collectivités comme la nôtre de tout simplement pouvoir continuer à vivre. Comment voulez-vous faire autrement ? C'est tout, c'est cela. Vous ne pouvez pas accepter tout ce qui a été supprimé et refusé ce qui a été mis en place par le même législateur pour compenser dans un souci de plus de justice.

Après, j'entends ce que dit le Maire de Roche-lez-Beaupré. C'est vrai qu'il y aurait eu peut-être un lien avec le résultat, c'était loin d'être idiot, sauf que ce n'est pas comme ça. Nous devons bien trouver un certain nombre de ressources pour continuer à faire fonctionner notre Agglomération, puisque l'on nous en a supprimées. Vous savez ce que nous pensions de la réforme sur la taxe professionnelle. On a dit ici assez longuement que c'était une mesure en trompe-l'œil et que d'autres impôts verraient le jour. Cela n'a pas manqué. Après, on ne va pas refaire le débat sur la taxe professionnelle. De toute façon, c'est fait. Mais je te rassure, ce n'est pas illégal, c'est légal.

M. COURBET.- J'ai dit que c'était inégal par rapport à toutes les professions. Je n'ai pas dit que c'était illégal. Si on imposait à tous les salariés un certain montant uniquement sur leurs échelles, et non sur leur revenu, je pense qu'il y aurait des disparités. Les gens diraient « *ce n'est pas normal que lui gagne plus, et qu'il paie le même impôt* ».

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le fond, je ne suis pas en opposition avec ce que tu dis. C'est simplement que la loi a été faite comme ça.

M. GONON.- Pour suivre les propos de Monsieur le Maire de Roche-lez-Beaupré, je rappelle que les TPE/TPI qui font en moyenne 100 000 € de chiffre d'affaires, d'après un chiffre national, ont 3 % de marge bénéficiaire, c'est-à-dire à peu près 3 000 € en moyenne par an sur la France. Par cette simple mesure, on gomme le résultat bénéficiaire d'un certain nombre de TPE.

Je voudrais juste vous rappeler qu'en France, certes on peut l'extrapoler sur le Grand Besançon, il y a 2,5 M d'entreprises qui n'ont pas de salariés et qui font ce chiffre d'affaires de l'ordre d'environ 100 000 € HT. Donc là, on pénalise effectivement les petites et moyennes entreprises. Ce sont elles qui en France ont créé plus d'entreprises que les boîtes du CAC 40. Effectivement, un seuil est toujours un problème à franchir, mais là, je trouve que l'on va spolier des petites entreprises de leur marge bénéficiaire en totalité.

M. BAULIEU.- J'ai presque envie de dire qu'à nouveau, le propos est excessif. On parle de base minimum. C'est une base d'imposition sur laquelle s'appliquera le taux, bien évidemment. Cependant, ce soir, on a à voter l'actualisation de cette base, c'est-à-dire que là où l'on était à 2 000 €, on est à 2 065 €, et là où l'on était à 4 000 €, on est à 4 084 €.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est cela que vous votez ce soir, ce n'est pas la taxe.

M. BAULIEU.- C'est dans la base sur laquelle on appliquera le taux, 65 € d'un côté, 84 € de l'autre.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas l'impôt.

M. BAULIEU.- C'est pour cette raison que je dis que le propos est excessif, parce que l'on ne va pas tout spolier avec cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand on parle d'une base à 2 000 €, cela ne veut pas dire qu'il y a 2 000 € d'impôts. C'est une base minimum. Cela dit, quels sont ceux qui sont contre ? Il y a 11 oppositions. Qui s'abstient ? Très bien.

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 - Évolution de l'entretien annuel d'évaluation des agents -
Mise en place de l'entretien professionnel

M. BAULIEU.- Ce soir, il nous est proposé de nous prononcer sur les principes d'expérimentation de l'entretien professionnel et sur la suppression en parallèle du système de notation. Pour pouvoir faire bref, nous souhaitons tester la formule pour ceux qui notaient les agents dans les collectivités. Vous connaissez le caractère assez ridicule de cette notation compte tenu des pratiques. Nous nous proposons, conformément à ce que permet le texte désormais, de laisser cela de côté et de le remplacer par une procédure d'entretien d'évaluation avec bien évidemment les règles telles qu'elles sont précisées dans le rapport, sur le contenu, l'objet de ces entretiens d'évaluation et également sur les voies de recours possibles pour chaque collaborateur, y compris dans un premier degré, par un recours hiérarchique.

Voilà ce que l'on peut dire de ce rapport, pour une présentation rapide.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Participation au financement des dépenses de
protection sociale complémentaire du personnel -
Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place et évaluation du montant de la participation

M. BAULIEU.- Nous proposons de retirer ce rapport de notre débat ce soir. En effet, le sujet de ce rapport est un sujet sur la prévoyance. En CTP, les représentants du personnel ont rejeté cette proposition en disant : « cela ne suffit pas. Il faut aussi un engagement sur la santé ». Donc, nous en sommes là. Nous proposons de retirer pour l'instant ce rapport. Donc, affaire à suivre.

Ce rapport est retiré.

Rapport n°1.2.3 - Participation aux frais de repas des agents -
Conventions de partenariat avec des structures de restauration

M. BAULIEU.- Nous nous proposons, dans ce rapport, de saisir l'opportunité, voire plus ou moins un prétexte, de l'arrêt d'activité du Cercle Administratif Bisontin, pour nous poser la question de l'alimentation de l'ensemble de nos salariés. Nous conduisons cela en concertation et en phase avec la Ville et le CCAS, puisque nous fonctionnons sur le même pas. Dans ce domaine, nous proposons de faire en sorte que, par une négociation de convention, on puisse mettre à disposition de l'ensemble de nos agents, des lieux de restauration proches de leur lieu de travail et de qualité sur les menus. Il s'agit donc notamment d'une alimentation équilibrée, parce que ce que nous recherchons à travers cela, c'est d'essayer de favoriser le fait qu'à la pause méridienne, nos salariés prennent un vrai repas.

Cela peut étonner, mais cela fait partie de nos préoccupations croissantes. Nous souhaitons pouvoir le faire en déterminant des lieux par convention, et sur ces lieux, en accompagnant jusqu'à un certain indice de rémunération, les agents par une petite prise en charge. Voilà le sens et l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames MÉNÉTRIER et SCHIRRER, Messieurs DEMONET et DEVESA ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Action Habitat s'inscrivant dans le Plan Climat Énergie Territorial -
Aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre du Plan Climat Énergie adopté en mars 2012 pour des actions en faveur de l'habitat, nous vous proposons l'AAPEL. Le rapport présente les règles pour l'obtention d'une subvention de la Communauté d'Agglomération, à savoir son montant, les conditions de ressources, les travaux recevables et les gains de performance après travaux. Nous vous invitons à vous prononcer sur la mise en place de l'AAPEL et les conditions d'attribution.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.2 - Production de logements locatifs publics
dans le cadre de la programmation de droit commun en 2012

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, POISSENOT, Messieurs ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre des crédits délégués par l'État, nous vous proposons de subventionner 10 logements Habitat 25 et 7 logements Grand Besançon Habitat pour un montant total de 40 782 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.3 - Subvention pour l'acquisition/amélioration d'un logement à Pouilley-les-Vignes
(Grand Besançon Habitat)

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, POISSENOT, Messieurs ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre du PLH, le Grand Besançon participe à l'équilibre financier d'opérations réalisées par les bailleurs. Nous vous proposons d'accorder une subvention de 10 000 € à Grand Besançon Habitat et nous voulons remercier la commune de Pouilley-les-Vignes pour son implication de ce dossier dans relogement.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est effectivement à signaler. On remercie donc la commune de Pouilley-les-Vignes, son Maire et son Conseiller municipal. S'il n'y a pas de remarque, ce rapport est adopté.

Rapport n°7.4 - Subvention du Grand Besançon pour la construction d'une résidence sociale de 117 logements dans le cadre du PRU de Planoise

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, POISSENOT, Messieurs ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre du PLH, le Grand Besançon soutient les bailleurs pour des opérations de renouvellement urbain. Nous vous proposons d'attribuer une subvention de 630 000 € à Grand Besançon Habitat pour la construction de 117 logements de type PLAI, en compensation de la démolition du Forum à Planoise.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. GONON.- Je voudrais rappeler au Président STEPOURJINE l'étonnement dont je lui ai fait part lors de notre Commission qui a étudié ce dossier. Il ne me semblait pas que l'emplacement choisi pour implanter ce Forum correspondait à l'esprit de la zone dans laquelle il serait implanté demain. Témis était plutôt une zone d'activité, voire d'innovation, et non pas une zone destinée à accueillir un logement social.

M. STEPOURJINE.- Pour répondre à ta question, effectivement, on dit sur Témis.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas sur Témis.

M. STEPOURJINE.- En réalité, on est largement en dehors de Témis, puisqu'entre cette future construction et la partie Témis réservée à l'innovation, il y avait déjà des logements locatifs publics, des immeubles en accessions à la propriété et l'ensemble des logements pour les étudiants de l'école d'ingénieur. Donc, à mon avis, le terme, effectivement, c'est Témis, mais ce n'est pas du tout sur la zone de Témis à proprement parler.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ?

Mme PÉQUIGNOT.- Je souhaitais intervenir. Comme l'a souligné le Vice-Président STEPOURJINE, au départ, je pensais qu'il s'agissait de Témis quand on nous a soumis ce projet. Sauf qu'en réalité, comme vous l'avez précisé, il ne s'agit pas du secteur Témis, mais bien au contraire de la zone du quartier de Montrapon, la partie la plus en difficulté. Il est question là d'un projet dans le cadre de la rénovation urbaine. On s'aperçoit qu'en réalité, on déplace le Forum d'un quartier prioritaire comme Planoise pour l'installer dans un quartier lui aussi largement prioritaire, comme Montrapon. Du coup, il est vrai que là, cela soulève quelques problèmes. La population a l'impression d'avoir découvert ce projet, maintenant que les marteaux-piqueurs sont sur place.

Il faut savoir que dans ce projet, il est question d'apporter une subvention de plus de 600 000 € dans un secteur, je précise, mes chers collègues, où les enfants manquent d'aires de jeux. C'est terrible ! Les enfants sont obligés de partager l'espace des parkings avec tous les dangers que vous pouvez imaginer. J'avoue là que, lorsque j'ai commencé à me rendre compte de la chose, j'ai essayé d'attirer votre attention, Monsieur le Président, et je vois que l'on a quand même poursuivi dans cette voie.

Je souhaite aussi préciser que l'on propose d'installer le Forum, avec toutes les difficultés que cela peut comporter, à proximité de l'école maternelle Kennedy, un secteur, comme je l'ai souligné précédemment, où il manque totalement d'espace de jeux pour les enfants. C'est bien en face du foyer des Cèdres. On voit là aussi un manque criant d'espace, y compris pour les personnes âgées, pourquoi pas à partager avec les enfants, dans un quartier qui souffre d'un bétonnage absolument indécent. Tout est en train d'être totalement occupé, on est en train d'éliminer toute verdure.

C'est pour ces raisons que je vous propose, mes chers collègues, d'observer et d'étudier de manière très précise ce dossier. Concernant l'argent que représente une subvention de plus de 600 000 €, on aurait eu meilleur temps de le mettre au service de la création d'aires de jeux pour les enfants. Je redis que c'est un quartier qui a subi ces derniers temps un certain nombre de transformations, des constructions, avec des besoins importants en la matière. Va-t-on continuer de laisser nos enfants jouer sur les parkings avec tous les dangers que cela comporte ? C'est pour cela que je dis que je m'opposerai à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ceux qui connaissent le quartier de Montrapon, cela ne mérite même pas de réponse. En fait, d'après votre conclusion, on aurait dû aller l'installer à Bregille, dans un quartier qui n'est pas défavorisé. C'est peut-être cela votre réponse. Avec la crise que nous connaissons, je ne pense pas qu'ici, dans cette salle, quelqu'un puisse affirmer qu'une personne de sa famille ne sera pas un jour en difficulté et ne sera pas heureuse d'être accueillie dans un établissement comme le Forum qui accueille des personnes seules, en difficulté, qui ont perdu leur emploi, malades.

Je pense qu'à la différence de vous, nous ne voulons pas recréer des ghettos et faire en sorte que l'on crée des lieux où ces personnes puissent remettre le pied à l'étrier et repartir dans la vie avec toutes les difficultés que l'on connaît actuellement.

M. CONTOZ.- Je suis très heureux que l'on subventionne cet établissement. Notre collègue est très passionnante, mais la prochaine fois, je vais amener mon opposition qui expliquera que les aires de jeux à Montfaucon, ce n'est pas bien, que le terrain de football n'est pas bien entretenu. En effet, le débat qu'elle nous fait là est un problème de Conseil Municipal de Besançon. Cela ne nous concerne pas. Je ne vois pas pourquoi elle nous explique cela. Je vais amener l'opposition qui va expliquer que les aires de jeux du côté de Montfaucon ne sont pas bien... Si on fait tous cela, on va y passer du temps !

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis tout à fait d'accord.

Mme SCHOELLER.- Si vous avez regardé les plans, Madame PÉQUIGNOT, il ne vous a pas échappé qu'il y a beaucoup d'espaces verts devant (ou derrière, selon l'endroit où l'on se place). Cet établissement, qui ne s'appellera plus « le Forum », mais « l'Agora » s'inscrit par ailleurs dans le cadre de l'ANRU. Ce ne sont pas du tout les mêmes budgets. On ne peut pas mettre cet argent pour faire des aires de jeux. De plus, on n'implante pas des résidences sociales où l'on veut. Il y a des règles très strictes à respecter concernant la proximité des bus, des commerces... On se doit de respecter toute une série d'obligations et on ne les met pas au fond du bois de Chailluz, où je ne sais pas où. Il faut les mettre aussi là où il y a du monde.

Je rappelle aussi, par rapport aux craintes que vous pouvez avoir, que si on connaît un peu les gens qui habitent là, ils ne vont pas beaucoup se promener autour. Au bout de 50 ou 100 m, ils ne sortent plus. Donc, ils ne vont pas beaucoup déranger le quartier.

M. PREIONI.- Si c'est un problème de Besançon, je ne sais pas pourquoi on en discute ici.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce qu'il y a simplement une subvention à verser. Tu sais très bien, mon cher ami Claude, qu'ici on refait souvent les Conseils Municipaux de Besançon. Quand mes collègues de l'opposition municipale de Besançon auront enfin compris qu'ici cela fatigue beaucoup de monde de refaire les débats du Conseil Municipal, peut-être que nous aurons fait un grand progrès. Je ne suis pas sûr qu'ils aient vraiment compris. Je ne le crois pas, parce que ce débat a déjà bien sûr eu lieu au Conseil Municipal de Besançon. Vous imaginez bien que quand on connaît le soin que nous apportons à nos enfants dans les écoles et autres, dire que les enfants jouent sur des parkings, c'est tellement grossier que cela ne mérite même pas de réponse ! Vous n'en faites pas effectivement un discours de bistrot bisontin.

Mme MOUNTASSIR.- Je voulais tout simplement insister et dire que c'est un excellent projet pour les personnes en difficulté. Il faut aller voir l'ancien Forum, ce sont vraiment ses dernières minutes de vie. Il était vraiment temps que l'on fasse le nécessaire pour permettre aux gens en difficulté d'avoir un habitat plus agréable et plus décent. Donc, il était vraiment nécessaire de commencer les travaux. On est très fier de ce projet qui va vraiment améliorer leur vie par rapport à ce qu'ils vivent actuellement, et aussi par rapport à l'entourage. Comme vient de le dire Madame SCHOELLER, il y a la proximité des commerces...

M. LE PRÉSIDENT.- On ne refait pas le débat sur ce lieu-là. Ce soir, la question posée à cette Assemblée est la suivante : verse-t-on une subvention ou pas ? Si on est d'accord, on vote « oui » ; si on ne l'est pas, on vote « non », ou on s'abstient. On ne refait pas un débat de Conseil Municipal.

M. BONNET.- On peut aussi s'en aller !

M. LE PRÉSIDENT.- Tu fais comme tu veux !

M. BONNET.- Je pense que les élus bisontins...

M. LE PRÉSIDENT.- Un jour, les collègues de la périphérie vont se lever et partir ! Et ils n'auront pas tort ! Parce que toujours refaire ici les débats du Conseil Municipal... Je pense que les collègues de la périphérie sont très patients, mais qu'un jour, ils vont se lever, ils en auront « ras-le-bol » et ils vont partir ! Je dirais même qu'ils auront raison quand ils le feront ! Je vous l'ai déjà dit, il y a de grands spécialistes de cela : vous réservez ces débats au Conseil Municipal de Besançon, on en discute, cela a été tranché en Conseil. Ce n'est pas la peine de venir passer une heure là-dessus, alors qu'il y a d'autres sujets beaucoup plus importants qui intéressent l'ensemble de l'Agglomération ! Voilà ce que je voulais vous dire !

M. BONNET.- Est-ce que je peux parler ? Il n'était pas question de passer une heure. Je pense qu'une élue de l'Agglomération peut pointer un point concernant la Ville dont elle est l'élue, sans que cela n'entraîne des débats pendant une heure et sans que cela n'entraîne des réactions de ce type-là !

D'autre part, je voudrais dire aussi que l'on peut être favorable, bien entendu, au principe du Forum, mais s'interroger sur le lieu.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas refaire le débat là-dessus, Monsieur BONNET. Quels sont ceux qui sont contre ? Je compte 6 votes « contre ». Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.5 - Avenants aux conventions d'utilité sociale des organismes HLM pour les logements-foyers

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, POISSENOT, Messieurs ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Par un décret de janvier 2012, les bailleurs propriétaires de logements-foyers doivent compléter leur CUS (convention d'utilité sociale). Nous vous proposons d'autoriser le Président à signer les avenants avec Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et la SAIEMB.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°7.6 - Désignation d'un représentant de la CAGB au comité responsable
du PDALPD du Doubs 2012-2016

M. STEPOURJINE.- Nous proposons de désigner Danièle POISSENOT comme titulaire et Bernard MOYSE comme suppléant pour représenter la Communauté d'Agglomération au Comité de Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,
Aide aux communes**

Rapport n°8.1 - Coopération Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse) -
Renouvellement du partenariat « Carte Avantages Jeunes »

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GHEZALI ne prend pas part au vote.

M. GOVIGNAUX.- Il est proposé de renouveler le partenariat « Carte Avantages Jeunes » avec La Chaux-de-Fonds. On peut considérer que ce partenariat est un succès, puisque, de 200 cartes Avantages Jeunes l'année dernière, on va passer pour cette convention, à 300, soit une augmentation de 50 %. Le Grand Besançon prend à sa charge 4 000 € pour les frais occasionnés au CRIJ, c'est-à-dire principalement les frais d'édition. La Chaux-de-Fonds prend à sa charge l'achat des cartes Avantages Jeunes.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques pour cette collaboration intéressante avec La Chaux-de-Fonds ? On est d'ailleurs en train de faire d'autres collaborations. On va bientôt signer une nouvelle Charte de partenariat avec les Suisses.

Si tout le monde est d'accord, il n'y a pas de problème, ce rapport est adopté.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Marché de fournitures en courants faibles (CFA3)

M. LE PRÉSIDENT.- En l'absence de Jean-Claude ROY, Jean-Jacques DEMONET le remplace.

M. DEMONET.- Suite à deux précédents appels d'offres concernant des fournitures d'équipement de type courant faible, une troisième consultation a été lancée. La procédure négociée a été choisie pour attribuer ces lots. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum. Il est composé de trois lots : lot n°1 « fabrication de coffrets métalliques » (montant maximum : 32 000 € HT, montant minimum : 15 000 € HT), lot n°2 « pièces plastiques » (montant maximum : 20 000 € HT, montant minimum : 7 000 € HT), lot n°3 « tôlerie totems » (montant maximum : 640 000 € HT, montant minimum : 226 000 € HT).

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 22 mai 2012, 10 entreprises ont déposé leur candidature au titre d'un ou plusieurs lots.

La CAO, réunie le 13 septembre 2012, a attribué le lot n°1 « fabrication de coffrets métalliques » à la société C.TECH pour un montant de 12 783,20 € HT, le lot n°2 « pièces plastiques » à la société PLASTIC 2000 Industrie pour un montant de 14 586 € HT et le lot n°3 « totems » à la société BBE CONCEPT pour un montant de 509 077,40 € HT.

Le Conseil est invité à se prononcer sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mme GELIN.- Je voudrais poser une question, s'il vous plaît. Je n'ai pas compris pourquoi il y avait des fourchettes aussi larges pour les lots. En effet, on arrive du simple au triple pour les marchés (montant minimum, montant maximum). On arrive finalement sur la détermination d'un certain coût. Je me suis demandé comment était fait le travail. Lorsque vous faites un appel d'offres comme celui-là, vous avez affaire à plusieurs entreprises. Comment cela fonctionne-t-il avec la maîtrise d'ouvrage pour choisir ces pièces et pour déterminer le nombre et la qualité de ce qu'il faut pour le montage ? Finalement, cela ne pose-t-il pas de problème pour le futur ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pour être franc, je ne comprends pas bien votre question. D'abord, le maître d'ouvrage est l'Agglomération du Grand Besançon. Ensuite, nos cabinets d'études et nos services définissent un cahier des charges. On donne une fourchette de prix, parce que l'on ne peut pas savoir à l'avance combien cela va coûter. La commission d'appel d'offres est présidée par Alain BLESSEMAILLE, le Maire de Braillans ici présent, et elle s'occupe des attributions. Toutes les offres sont notées avec un certain nombre de critères (prix, qualité, conformité...). C'est très contrôlé. D'ailleurs, dans les commissions d'appel d'offres, figurent des membres de l'opposition, la concurrence et les prix, la répression des fraudes, les services fiscaux, le trésorier payeur, etc. C'est comme ça. Il y a un cahier des charges, on répond au cahier des charges, et des techniciens analysent les offres. Ce n'est ni le Président de la commission d'appel d'offres, ni celui de la CAGB, qui analysent les offres.

Mme GELIN.- En fait, vous dites que des professionnels analysent cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr.

Mme GELIN.- Par exemple, la dernière fois, on avait dû voter un avenant pour un surcoût pour le pont de Gaulle. Finalement, ces marchés avaient-ils été bien évalués au départ ?

M. LE PRÉSIDENT.- On vous a déjà expliqué, Madame, au Conseil Municipal de Besançon - je m'excuse de le dire - que ce surcoût était lié entre autres...

Mme GELIN.- Je parle du principe pour ne pas avoir d'avenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes très forte, vous !

Mme GELIN.- Gouverner, c'est prévoir !

M. LE PRÉSIDENT.- Quels sont ceux qui sont contre ? Que ceux qui sont « contre » lèvent la main. Je compte 5 « contre ». Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté.

Rapport n°2.2 - Tramway - Attribution du marché d'acquisition de deux véhicules rail route (deux lots)
--

M. DEMONET.- Une procédure négociée a été lancée, selon les articles 165 et 166 du Code des Marchés Publics, afin d'acquérir deux véhicules rail route.

Le marché est composé de deux lots : le lot n°1 sur l'achat d'un véhicule rail route destiné aux manœuvres, remorquage et poussage des rames de tramway, au déneigement et équipé d'une nacelle pour la maintenance des lignes aériennes de contact et autres éléments en hauteur et le lot n°2 sur l'achat d'un véhicule rail route destiné au nettoyage de la plateforme du tramway et à son arrosage dans les zones végétalisées, équipées d'une réserve d'eau.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 28 février 2012, 9 entreprises ont déposé leur candidature au titre d'un ou plusieurs lots.

Après ouverture des plis et examen des pièces transmises, la liste des candidats admis à poursuivre la procédure a été arrêtée comme suit : pour le lot n°1 : CMAR, GEISMAR, NEOTEC et pour le lot n°2 : CMAR, GEISMAR, NEOTEC, Sté DANIEL PERIE, SOCOFER.

Après réception des offres le 16 juillet 2012, une procédure de négociations avec les différentes entreprises ayant remis une offre a été lancée.

La CAO, réunie le 13 septembre 2012, a attribué :

- le lot n°1 « Véhicule rail route destiné aux manœuvres, remorquage et poussage des rames » à la société CMAR,
- le lot n°2 « Véhicule rail route destiné au nettoyage de la plateforme » à la société GEISMAR.

La proposition est donc faite au Conseil de donner pour ordre à Monsieur le Président, ou à son représentant, de signer.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Cinq. Y a-t-il des abstentions ? Non. C'est adopté.

Rapport n°2.3 - Tramway - Signature d'un avenant de transfert sur le marché
« Achat de prestations d'assistance financière dans le projet TCSP des Agglomérations de Dijon et Besançon » -
Lot n°3 : « Assistance en matière de fiscalité »

M. DEMONET.- Vous verrez dans le résumé que c'est sans incidence budgétaire.

Dans le cadre du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Agglomération du Grand Dijon, via un groupement de commandes, ont signé un marché d'assistance financière sur leur projet respectif de réalisation d'une ligne de tramway. Le lot n°3 avait été attribué fin 2008 au cabinet Rambaud Martel-Orrick. Devant l'impossibilité pour ce cabinet de poursuivre sa mission et au vu de sa demande de cession du marché, il est proposé la signature d'un avenant de transfert vers le cabinet Lefebvre de l'ensemble des prestations du lot n°3 restant à réaliser.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Cinq. Y a-t-il des abstentions ? Aucune. C'est adopté.

Rapport n°2.4 - Tramway - Convention de servitude pour l'implantation de massifs LAC

M. DEMONET.- C'est encore un projet sans incidence budgétaire.

La réalisation du projet de la 1^{ère} ligne de tramway de l'agglomération bisontine a été déclarée d'utilité publique le 15 juin 2011. Ce projet nécessite que la CAGB, ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée pour la réalisation des travaux, dispose d'une servitude amiable en vue de faire réaliser les terrassements nécessaires à l'installation des massifs des lignes aériennes de contact (LAC). S'il faut, par exemple, accéder sur une propriété privée, il faut faire une procédure de ce genre.

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine qu'il y a cinq oppositions. Je ne vois pas d'abstention. C'est adopté.

Rapport n°2.5 - Avenant n°1 à la convention de financement de l'évitement et des trois haltes entre la gare Besançon Franche-Comté TGV et la gare Viotte à Besançon du 3 décembre 2010
--

M. DEMONET.- Le présent rapport propose la passation d'un avenant n°1 à la Convention du 3 décembre 2010, signée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Région Franche-Comté, relative aux engagements réciproques des deux parties en ce qui concerne les modalités de financement des travaux d'adaptation de l'infrastructure ferroviaire entre les gares de Besançon Viotte et de Besançon Franche-Comté TGV. Elle prévoit notamment les conditions de remboursement par la Région des dépenses mandatées par le Grand Besançon pour la réalisation desdits travaux. Le Grand Besançon et la Région Franche-Comté souhaitent rendre prioritaire la réalisation complète de la halte d'École-Valentin et sa mise en service au plus tôt.

Afin de formaliser cet accord, les deux parties conviennent de passer un avenant à la convention du 3 décembre 2010.

On voit que cette desserte nécessite la création d'un évitement ferroviaire à École-Valentin et la création de trois haltes ferroviaires (Miserey-Salines, École-Valentin et Portes de Vesoul).

M. CYPRIANI.- Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris dans cet avenant. Vous me direz si je me trompe. Initialement, il était prévu de mettre 7,5 M€ pour la construction d'un évitement et de trois haltes ferroviaires. Si je comprends bien, dans cet avenant, on dit qu'il y aura 7,2 M€ pour la première halte (École-Valentin). Il ne restera plus que 300 000 € pour les deux autres. Si je ne me trompe pas, j'avoue que je ne comprends pas. Cela signifie-t-il que l'on avait sous-estimé le coût initial ? Cela signifie-t-il que l'on n'aura pas les moyens de faire deux autres haltes ? Ou avec 300 000 €, arriverons-nous à faire deux autres haltes ? J'en doute un petit peu. Y a-t-il une explication à ce surcoût ? Comment fera-t-on pour les deux autres haltes ? Je pense que leur création est importante.

Dernière chose : il faudrait que les documents soient un peu mieux écrits, parce que j'ai dû me reporter à la convention initiale pour comprendre la différence entre les deux. Donc, on a autre chose à faire que du travail de détective quand on est élu.

M. FELT.- J'ai également quelques remarques que j'avais d'ailleurs déjà formulées au Bureau.

La première observation est la suivante : effectivement, le rapport a évolué depuis 15 jours, puisqu'il y a à présent un peu plus de données chiffrées. Ceci étant, nous avons quand même, en tout cas pour la commune de Miserey-Salines, quelques réticences à voter ce rapport pour certaines raisons. En effet, j'ai vu qu'un nouveau chiffre était apparu dans le document, puisque l'on nous dit que pour l'opération globale, sous les sommes restant inscrites au PPIF, environ 3 M€ pourraient être affectés par la suite à cette opération. Évidemment, quand on utilise le conditionnel « pourraient être affectés », j'ai une petite réticence. En effet, j'aurais préféré une autre conjugaison. De plus, on dit que ces sommes pourraient être affectées à la halte de Miserey-Salines et/ou à celle des Portes de Vesoul. Ici, les Portes de Vesoul viennent un peu polluer le débat, même si cette construction est plus lointaine.

Dans les discussions, je me souviens qu'il avait été dit que les orientations budgétaires de 2013 allaient permettre effectivement d'asseoir la faisabilité de la halte ferroviaire de Miserey-Salines. Donc, on sera attentif aux orientations budgétaires pour voir quelles sommes seront affectées à cette opération.

Ensuite, c'est peut-être un peu bête, mais j'ai repris les documents initiaux. On bloque un peu sur l'article I de la convention, puisque la rédaction de celui-ci a changé. J'avoue que le terme « préfiguration » figurant à présent dans le document ne me convient pas. De plus, j'avais également dit que l'annexe n°2 du nouveau document avait changé par rapport à l'annexe n°2 du document initial. Pour toutes ces raisons, bien que je sois optimiste de nature, les représentants de la commune de Miserey-Salines s'abstiendront sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à Gaby pour quelques détails, mais je voudrais faire un tout petit peu d'histoire. À l'origine, il fallait 12 M€ estimés, la Région Franche-Comté ne finançait pas. Ensuite, j'ai discuté avec la Présidente de Région sur le financement du tram. Comme elle ne pouvait pas financer directement le tram, elle a donc décidé de financer ces haltes à hauteur d'environ 7 M€, ce qui n'était pas prévu au départ. C'est donc de là que vient cette somme que nous aurions dû financer.

Maintenant, Marcel, tu l'as dit toi-même, en haut de la page 114, un paragraphe a tout de même son importance. En effet, il est écrit « *sur l'opération globale, environ 3 M€, sur les sommes restant inscrites au PPIF, pourraient être affectés* ». Je laisserai le 1^{er} Vice-Président, chef des finances, répondre par rapport à cela et je pense qu'il pourra te rassurer.

Quand on indique « Miserey-Salines et/ou Portes de Vesoul », ce sont des précautions de rédaction. Cependant, on sait très bien que la priorité n'est pas de faire les Portes de Vesoul, et le Président peut te le dire officiellement ici, ce soir, sur son compte rendu. En effet, à quoi cela servirait-il d'aller faire une halte ferroviaire dans un lieu où il n'y a pas de passager potentiel ? Pourquoi cet ordre-là a-t-il été choisi ? Le premier lieu choisi est École-Valentin, parce que c'est une zone où il y a potentiellement beaucoup de clientèles et des possibilités de parking importantes. La deuxième qui vient est Miserey-Salines. Il faudra que l'on soit aussi attentif aux possibilités de parking, d'accès, et je le dis au Maire. En effet, ces haltes-là, elles sont importantes s'il y a des endroits où l'on peut garer sa voiture sans quoi on n'y vient pas. C'est comme pour le tramway. Ensuite, à terme, dans quelques années, quand la zone sera développée (entre 5 et 10 ans), on parlera des Portes de Vesoul. On peut te rassurer.

Gaby, tu peux peut-être compléter.

M. BAULIEU.- L'essentiel est dit. Il s'agit ici de finaliser une opération de relation financière que nous avons validée dans son principe. Sur un engagement global, le Président l'a rappelé et c'est dans le rapport, il s'agit d'environ 12 M€ sur lesquels nous étions engagés sur cette opération globale à la fois de création d'évitement et des haltes ferroviaires, ce qui était plus que ce que nous demandions dans cette liaison entre la gare Viotte et la gare d'Auxon. À l'origine, il s'agissait simplement d'une relation de gare à gare, sans intermédiaire. Nous avons souhaité en faire un élément structurant du transport en commun sur cet axe. C'est extrêmement important de pouvoir le souligner. Cela nécessite deux choses, à la fois les équipements dont nous parlons et l'arrêt des trains. Ces deux choses ne sont pas simples.

On ne va parler que de l'équipement et de l'investissement. Sur ce registre, ce qui est écrit, est, par honnêteté à nos délibérations collectives, la seule chose qui peut être écrite à ce jour. On a un engagement de l'ordre de 12 M€. Une dépense a été faite, et il y a un « reliquat » de 3 M€. Le rapport dit que cette somme devrait être logiquement réaffectée, et le Président vient de le dire, c'est une évidence que cela doit être affecté à cela. De plus, je ne vais pas faire un scoop en disant que nous sommes engagés politiquement sur cet équipement structurant. Étape par étape, nous aurons à prendre des décisions. Si avec 3 M€, les choses se font, elles se font avec 3 M€. Si cet engagement doit être révisé, nous aurons à en débattre.

Cependant, l'engagement politique important est de se dire que nous voulons faire de cet axe ferroviaire, un axe de desserte locale structurant. Il ne faut pas qu'il y ait de doute entre nous par rapport à cela. D'ailleurs, il serait assez cocasse que d'avoir une voie ferrée, puis de ne pas s'attacher d'abord à faire de cet axe qui existe un axe de desserte locale, mais il est vrai qu'il y a deux chantiers : le chantier de l'équipement et le chantier de la desserte par les trains. Chaque chose en son temps ! Chaque registre en fonction des compétences présentes. Soyons au moins clairs là-dessus, Marcel.

Je nous adresse à nous tous, et particulièrement à la commune de Miserey-Salines et aux environs, en disant cela : saisissons bien le sens de notre engagement initial qui, en quelque sorte, nous engage pour l'avenir.

Mme ROPERS.- Suite à tout ce que vous venez de nous dire, pourriez-vous nous donner un calendrier précis de la construction et de la mise en route de tout cela ?

M. BAULIEU.- Cela aurait été le souhait de Marcel FELT et on le souhaiterait évidemment avec lui pour une raison simple : pour la pertinence de l'axe ferroviaire, il faut deux choses : une halte et des trains qui s'y arrêtent. Il ne vous échappera pas que l'arrêt des trains ne relève pas précisément de notre compétence. Il y a donc un travail en profondeur à faire, et avec la SNCF et avec la Région, pour traiter de cela en souhaitant – je le dis, et après tout, ce sera un propos public – que nous ne soyons pas trop mis à contribution pour que les trains s'arrêtent.

M. ROPERS.- Oui, je vous remercie.

M. DEMONET.- Et la négociation aussi avec la commune d'École-Valentin.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est fait, avec École-Valentin. Une des raisons pour lesquelles cela coûte cher est la suivante : il a fallu mettre un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, qui n'était pas souhaité d'ailleurs par celles-ci, et Jean-Jacques pourrait le dire mieux que moi. En effet, ces équipements sont assez ennuyeux si on est seul dedans et que cela tombe en panne. Donc elles ne le souhaitaient pas, mais il y a des règles. Cet ascenseur a un coût extrêmement élevé qui vient se rajouter. Je crois que Gabriel l'a dit : 3 M€ pour l'autre halte, ce sera certainement moins compliqué que la première. S'il advenait qu'il faille remettre l'argent au bout, on finirait la halte. C'est bien évident.

M. DEMONET.- Il est vrai que la Commission intercommunale était contre les ascenseurs du fait de la maintenance. On est d'accord là-dessus. Rappelez-vous le phénomène de la passerelle de la Malate. J'ai insisté lourdement pour qu'il n'y ait pas d'ascenseur, il n'y en a pas et tout se passe bien. Là, on va avoir des problèmes et la Région a forcé pour que l'on mette des ascenseurs.

M. FELT.- En fait, je comprends bien le problème, puisque je le suis depuis le début. Ceci étant, je peux vous dire que l'on a eu un débat d'une heure au Conseil Municipal hier soir. Je suis porteur aussi des réticences. Les élus me disent « *ce dont nous avons besoin, ce sont des écrits* ». Les écrits engagent. C'est un début, puisque l'on va avoir les écrits du débat que nous avons eus. On aurait souhaité plus d'engagements, plus formels, et pas de conditionnel. C'est pour cette raison que, porteur de la voix de mon Conseil Municipal, et avec mon collègue, on s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut le comprendre. Oui, bien sûr. On comprend tout à fait cette abstention. Tu es le rapporteur de ton Conseil. C'est bien normal. Mis à part les abstentions, que l'on comprend, de Marcel FELT et de son collègue, y en a-t-il d'autres ? Une autre, donc trois abstentions. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas.

Rapport n°2.6 - Avenant n°1 à la convention portant modalités de travaux rendus nécessaires par l'aménagement de la RD 683 « Entrée Est » entre le Grand Besançon et la société Thévenin-Ducrot Distribution, pour permettre le solde de l'indemnité suite à la réalisation des travaux

M. DEMONET.- Ce rapport est déjà passé devant le Bureau. La CAGB, maître d'ouvrage de l'opération « Entrée Est », réalise les travaux sur la voie montante de la route, entre le giratoire des Marnières-Nord et le giratoire de Marchaux. Dans le cadre des travaux sur ce segment, le Grand Besançon et la société Thévenin-Ducrot Distribution, exploitant de la station de carburant bordant la voirie, se sont concertés sur les modalités de coordination techniques et financières quant aux travaux rendus nécessaires sur la station du fait de l'élargissement de la voirie. Un accord amiable a été formalisé par convention en date du 22 avril 2010. Après réception des travaux et décompte final de l'opération, conformément à l'article V de la convention, il convient de conclure un avenant portant validation de la nature des travaux réalisés et de leur montant, objet d'une indemnisation à TDD. Le montant global de l'opération est de 145 596,51 € TTC, soit un surcoût très faible à hauteur de 2 000 € TTC par rapport au budget prévisionnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Il n'y en a pas.

Rapport n°2.7 - Rapport d'activité 2011 sur la DSP Transports urbains

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que sur ce rapport, il n'y a pas de vote.

M. BAULIEU.- C'est un rapport dont le Conseil a à prendre acte. Chacun a pu prendre connaissance de ce rapport. Nous allons le parcourir rapidement en l'absence de Jean-Claude ROY.

Ce rapport contient quelques parties le structurant, à la fois de présentation et d'analyse du fonctionnement ou des équipements, avec un rappel sur le contrat de délégation de service public qui nous lie désormais à Transdev. Il s'agit là d'ailleurs du premier rapport d'activité du nouveau délégataire, ce contrat ayant une durée de sept ans, comme vous l'avez tous en tête. La nouveauté de ce contrat est qu'il est à contribution financière forfaitaire, donc le délégataire est davantage impliqué sur l'intérêt de l'activité et de son niveau, puisque cela le concerne très précisément. Bien évidemment, qui dit nouvelle entreprise dit nouvel organigramme. Je ne vais pas vous lire la composition de l'équipe dirigeante, sous la responsabilité de Monsieur HORVAT.

Il s'agit de la première adaptation des services de septembre 2011, en concertation pour les ajustements très normaux auxquels il faut procéder pour le bon suivi d'un service de transport, avec des évolutions liées notamment à des propriétés de nom. C'est le cas sur un certain nombre de services, Mobilignes, Évolis Gare, Ville et Grand Air qui deviennent centres d'appel Ginko Gare, Ginko Access et Grand Air. Il faut nous y familiariser, parce que peut-être que l'on n'a pas encore tout à fait le réflexe. Il y a également des démarches de renforcement des actions de communication et sur l'utilisation des nouveaux supports dans ces relations. Il est à noter une évolution de la fréquentation contrastée, notamment en fonction des lignes, avec des dispositifs variables, avec les chiffres sur les différentes démarches de comptabilisation. Des évolutions peuvent se passer notamment sur des secteurs en fort développement, du type des Hauts-du-Chazal. Cela n'étonnera personne !

Concernant les recettes des billetteries, une hausse des recettes est liée aux hausses tarifaires. Sur ce plan, il y a eu une actualisation de 3 % en 2011 pour des tarifs qui n'avaient pas évolué depuis deux ans, avec des progressions de recettes inférieures à 2 %. Ensuite, il faut souligner des baisses du nombre d'abonnements annuels liées à la forte baisse des ventes des titres Campus à la fois liée à la baisse du nombre d'étudiants, mais aussi au rythme étudiantin, avec des périodes de stages qui font que l'on a moins d'abonnements annuels et davantage d'abonnements mensuels. Le développement de la relation clientèle rejoint les aspects de communication, donc c'est important.

Concernant l'état des bus, on n'est pas étonné. En effet, même si nous renouvelons notre parc chaque année, il est plutôt vieillissant. Nous sommes dans une perspective d'un remplacement d'une trentaine de bus à l'horizon 2015. En effet, c'est à peu près l'effectif du parc qui sera automatiquement mis à la réforme lors de la mise en service du tram. Vous avez dans ce rapport la composition de ce parc de manière détaillée, avec les contraintes d'entretien inventoriées.

Concernant le patrimoine immobilier, quelques mesures correctives sont à envisager. On est donc en discussion avec le délégataire pour voir dans quelles mesures ces dispositions pourraient être prises, sous quel calendrier et avec quel engagement financier, sachant que dans cet inventaire, certains éléments n'étaient pas prévisibles. En effet, des ruptures matérielles n'étaient pas frappées par un âge avancé, mais cela fait partie des choses qui arrivent.

À propos de l'engagement de la démarche qualité, le bureau Ginko se trouve à proximité de la Maison du Tram, en termes de repositionnement. Il y a également un renforcement de la lutte contre la fraude (6,3 % contre 5,8 % en 2008), il faut donc toujours être très vigilant sur ces aspects-là. 51 % concernent la fraude sur les abonnements et 34 % sur les tickets. De plus, il est à noter un niveau d'offres soumis à différents aléas propres à l'exploitant, par exemple en cas de mouvements sociaux. Des difficultés que l'on peut rencontrer depuis l'automne dernier, compte tenu des travaux importants que nous avons dans notre Agglomération, impactent également la vitesse commerciale, ce qui ne surprendra personne. Nous avons ensuite l'état du personnel. Le délégataire affiche sur ce premier exercice un résultat négatif d'environ 1 M€.

Voilà les indications rapidement présentées que contient ce rapport d'activité. Vous avez pu en prendre connaissance dans le détail, puisque c'est une information que nous devons recevoir formellement.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions par rapport à cela ?

M. BONNET.- Il y a un déficit d'exploitation conséquent, un contexte difficile. Je voulais profiter de ce point pour vous redemander si, par rapport à l'impact de l'augmentation des abonnements vis-à-vis des scolaires, vous aviez une évolution actuellement et des projets. Là, ce n'est pas un problème spécifiquement bisontin, puisque je suis interpellé par des personnes de toute l'Agglomération.

M. BAULIEU.- Ce point précis n'est pas une question au débat de notre séance ce soir, mais comme la question nous est posée, je vous donnerais simplement des indications qui sont celles que l'on a transmises précisément à des partenaires qui se soucient de ce dossier, que nous avons rencontrés formellement et auprès desquels on a pris des engagements de réflexion. Comme vous le savez, nous avons passé toute cette information. Je vais essayer d'être très bref.

Je vais un peu être dans la simplification, mais c'est pour bien se comprendre. Il faut avoir précisément à l'esprit l'élément suivant : en gros, le budget Transports représente près de 45 % de recettes du versement transport. Je parle de la part de 1,05 et non de la part de 0,75 affectée au tramway. C'est à peu près un quart de subventions d'équilibre venant du budget principal et en réalité un peu moins de 23 % de la part des usagers. Dans tout cela, il y a 3 M€ du transfert de compétences provenant du Conseil Général et d'Agglomération. Ça, c'est la structure de la recette pour faire face aux charges.

Par rapport à la question posée du transport scolaire, c'est un service de haut niveau. En effet, ou bien nous sommes sur du régime de ligne urbaine dense pour les établissements qui ont la chance de se trouver dans ces établissements-là ou sur un service de haute qualité pour les dessertes spécifiques. À la périphérie, nous nous souvenons de la différence entre l'avant et l'après Ginko, c'est-à-dire que l'on a notamment davantage de retours, ce qui est important. Dans la mesure où il y a un haut niveau de services, il y a globalement un coût. Ce coût est porté par le Versement Transports, par la subvention d'équilibre et par l'usager.

Dans cette affaire, nous étions confrontés en 2011 à une accélération du coût de l'énergie dont on peut craindre que cela se renouvelle dans les années à venir. Face à un problème de cette nature, problème de structure donc de la charge et de son financement, nous n'avons pas la possibilité d'agir sur le Versement Transports, puisque nous constatons la recette. Je vous indique au passage que nous ressentons désormais l'effet du contexte économique. Sur 2012, nous avons prévu une hausse très modeste de 1 %, nous ne la ferons pas. Nous serons sans doute en dessous de la recette de l'année précédente. Donc, on ne veut pas agir sur ce levier-là.

Ensuite, faut-il agir sur la subvention d'équilibre qui est à peu près à 10 M€ ? J'attire votre attention sur le fait que cela correspond à peu près à un tiers de nos recettes fiscales propres. Globalement, nous sommes à 53 ou 55 M€ de recettes fiscales, mais lorsque l'on retire les reversements aux communes au titre de l'ACTP et de la DSC, nous sommes aux environs de 30 M€ et nous en affectons le tiers à la subvention d'équilibre de fonctionnement. Il y a l'autre part de l'usager qui finance en moyenne moins de 23 %. Parmi l'ensemble de ces usagers, les usagers Diabolo finançaient 7 % de leur part avant notre décision du 28 juin pour un titre de transport d'accès général, contre 11 % aujourd'hui. Voilà les éléments chiffrés.

Vous avez en tête les leviers pour agir. On ne peut pas agir sur la recette du Versement Transports. Si évidemment, on avait une euphorie économique telle que l'on enregistre des + 5 %, + 6 % ou + 7 %, cela arrangerait tout le monde, mais ce n'est pas le cas. Donc, on ne peut pas agir dessus. Doit-on agir sur la subvention d'équilibre ? C'est une question politique. Je sais que quand je dis cela, j'irrite un peu Jean-Claude ROY, mais qu'importe, amicalement. Devons-nous progressivement transformer notre établissement en syndicat de transport ? J'entends toutes les attentes que vous portez les uns les autres, dire « *il faudrait aussi que nous fassions...* ». Donc, vous savez que nous avons tendance à dire « *il faut contenir* ». Et puis, à l'égard de l'usager, bien évidemment, il ne s'agit pas non plus d'assassiner financièrement l'usager. C'est évident, mais quand nous sommes face aux problèmes que nous avons à traiter et que nous avons parmi les curseurs, précisément, le niveau de participation par rapport au coût de chaque usager, oui, notre choix s'est porté politiquement sur ce titre le plus aidé en dehors des titres accordés aux demandeurs d'emploi. Oui, notre choix s'est porté là-dessus ; oui, c'est un choix politique de rebasage de ce tarif. Voilà ce qu'il en est. Donc, puisque nous ne pouvons pas agir sur le Versement Transports, ou bien nous agissons sur la subvention d'équilibre et nous nous retournons vers le contribuable que sont à nouveau les entreprises et les particuliers, les ménages, ou bien nous nous retournons vers l'usager, dans une certaine mesure, et en étant aussi équitables que possible. C'est ce que j'ai dit et écrit sur le sujet.

Pour l'heure, nous avons rencontré encore une fois le partenaire qui nous a interpellés. Nous avons dit, et nous le ferons, que nous mettrions à la réflexion, avec rendez-vous pris pour la fin de ce trimestre, sur l'hypothèse d'un titre qui donnerait accès à un aller et un retour les jours scolaires. C'est soumis à la réflexion, à l'analyse. C'est bien évidemment de la compétence des services et de la Commission Transports. On tiendra cet engagement en termes d'analyse, de restitution et d'échanges, mais la question ne sera pas simple. L'activité Diabolo représente 42 % de l'activité du transport.

La chose est quelquefois facile à dire. Par élan de sympathie, on a tous envie de le faire, mais à la responsabilité, les choses sont un peu plus difficiles. Avec les éléments que je vous ai transmis et ceux que l'on vous a envoyés, vous avez tous les éléments en main pour y réfléchir. Cependant, il nous faudra dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres, un sens aigu de la responsabilité, parce que notre souci est de préserver le service public à un certain niveau. En effet, si on le dégrade à grand train, oui, on le fera moins cher, mais on le fera beaucoup moins. Il faudra peut-être néanmoins savoir l'adapter. Je pense à des interventions comme celle de Frank MONNEUR, chaque chose en son temps. Nous devons avoir ce sens de la responsabilité, de l'équité. En effet, nous essayons d'être porteurs, une discussion et des réflexions sont en cours. Elles se feront comme on l'a indiqué.

M. LE PRÉSIDENT.- En 2001, cela avait été un choix de dire « *fait-on en sorte que tous les écoliers, tous les élèves de notre Agglomération puissent bénéficier toute l'année, tous les jours de la semaine, d'un service de transport performant ?* » alors qu'auparavant, c'était les jours de classe, pas le samedi après-midi, ni le dimanche, ni pendant les vacances. Beaucoup de parents avaient été sensibles à cela. D'ailleurs, cela n'avait provoqué aucun remous à l'époque, mais plutôt des encouragements, avec aussi la possibilité pour les élèves de se déplacer le samedi ou le dimanche sans partir en stop, ni à l'arrière d'une mobylette, ne pas attendre, par exemple, le bus du soir, de repartir en cours de journée. C'est donc un confort pour les élèves, et pour les parents, et une sécurité et une tranquillité d'esprit. Cette grande qualité de service avait été adoptée.

Ce service était facturé 7 % de son coût aux parents d'élèves. Le reste était financé par l'Agglomération. Vous avez bien compris que sur 30 M€ de recettes, quand je lis dans certaines interviews que l'on gagnerait de l'argent là-dessus, non. Sur 30 M€ de recettes, on affecte 10 M€ au transport, soit le tiers. Là, la proposition faite, à l'unanimité du Bureau, je crois, était de le passer à 11 % du coût pour un service complet, tous les jours de l'année (samedi, dimanche et congés compris). C'est un choix. Nous avons pris l'engagement de regarder la demande de nos interlocuteurs. Après, il y aura aussi un choix : savoir si les parents voudront revenir effectivement à un transport qui ne sera plus que scolaire (sans les samedis, dimanches et congés) et le fait d'attendre le bus scolaire du soir pour rentrer, mais ce sera de leur responsabilité d'expliquer. Voilà où nous en sommes. Il est vrai que nous avons fait l'erreur de ne pas indexer, ni revaloriser suffisamment chaque année les prix. C'est une erreur. En effet, on doit le revaloriser à un coût (11 %) qui reste encore un des moins chers de tout le Grand Est (15 €, contre 21 € pour la moyenne nationale de la société de transport, donc bien en dessous de la moyenne nationale). Je reconnais que le rebasage de 9 € à 15 € est important.

En revanche, concernant les pourcentages, sur 9 €, le pourcentage ne veut rien dire. Faut-il avoir 68 % qui coûtent 6 € ? Si vous avez 20 % de quelque chose qui coûte 100 €, cela fait moins en pourcentage, mais cela fait 20 €. Donc, un choix a été fait, des engagements ont été pris. Je pense qu'il faudra bien que chacun prenne en compte ses responsabilités. Le transport qui peut être demandé par certains est une dégradation très forte du service donné actuellement. En effet, ce ne sera plus le samedi, ni le dimanche, ni pendant les vacances, ni le mercredi après-midi. C'était quand même un vrai progrès. Je rappelle qu'à l'époque, quand nous avons mis cela en place, il y a eu plutôt des témoignages de satisfaction.

M. VALLET.- Je crois qu'il y a plusieurs cas, tout de même. D'une part, il y a le cas des gens qui ont le Diabolo et qui utilisent le service Ginko. Pour ces personnes-là, il est vrai que le tarif Ginko, même le nouveau tarif pour avoir le libre accès sur tout le réseau, on peut le concevoir. D'autre part, il y a le cas des gens qui n'utilisent que le transport scolaire. Si on prend les gens de Morre qui vont au collège à Saône, les 6^{èmes} ne font que le trajet Morre-Saône et Saône-Morre, ils n'utilisent absolument pas le service Ginko. Le tarif actuel de Diabolo est tout de même prohibitif pour ce service-là. Donc, il y a deux services très différents. Il y a le ramassage scolaire qui est vrai pour les communes périphériques. Je ne sais pas si c'est vrai en ville, mais sur les communes périphériques, on a plein d'élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} qui ne descendent jamais en bus à Besançon. Pour ceux-là, il est vrai que l'augmentation est non supportable. En revanche, pour ceux qui utilisent tout le réseau Ginko, je n'ai rien à dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas sûr que les enfants de Saône ou de Morre ne descendent jamais à Besançon. Cependant, on va étudier cela.

M. VALLET.- Avec l'augmentation, en gros, on touche 300 000 €. Ce soir, parmi tous les dossiers que l'on a vus, je pense que l'on gagnait très largement ces 300 000 € sur d'autres dossiers où la compétence du Grand Besançon n'est pas forcément obligatoire. Là, c'est un choix politique, je suis entièrement d'accord avec vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ce sont 300 000 € pour le restant de l'année (de septembre à décembre), et 700 000 € en année pleine. Il faut dire aussi les chiffres.

M. PARIS.- Monsieur le Président, il me semble que ce point a déjà fait l'objet d'un débat lors d'une précédente Assemblée. Nous avons voté cette augmentation à une large majorité. Je crois qu'aujourd'hui, ce point n'a plus à être développé. Je retiendrai pour ma part que les usagers ne paient que 7 %. Ce chiffre devrait figurer dans tous les documents et en caractère gras.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord avec toi sur le fait qu'il a été voté, et ce, à une grande majorité. Tu as raison. Cependant, des questions se posent et je ne peux pas éviter d'y répondre. On va rentrer dans une période où il faudra que l'on considère que tout ne peut pas être gratuit. En effet, il y a toujours quelque chose, ou quelqu'un, qui paie le gratuit. On a pris l'engagement de regarder, on regardera et on vous en reparlera, mais effectivement, la décision a été prise et on ne reviendra pas dessus.

M. GIRERD.- J'avais fait une remarque sur ce rapport l'an dernier pour 2010, par rapport à un certain nombre de points qui n'était pas abordé. Premièrement, c'était sur le bilan carbone, et sur la formation des conducteurs à la conduite plus économique, plus écologique en particulier. Je m'aperçois que les choses ont légèrement évolué, mais pas suffisamment, sur un seul point, à savoir qu'il y a eu la mise en place d'un département qualité, sécurité, environnement. Il ne faudra pas qu'ils oublient l'environnement dans ce triptyque et que cela ne soit pas le parent pauvre de la démarche.

Deuxièmement, un taux de panne aux 10 000 kms est évoqué. Je trouve, que sur le rapport, la mention de l'augmentation au mois de novembre est trop succincte. J'aimerais bien faire des rapports comme celui-là de temps en temps dans mon activité professionnelle, en disant « *cela augmente à tel moment, cela baisse à tel moment et terminé* ». Je trouve que ce n'est pas assez complet.

Troisièmement, j'ai une petite remarque sur un autre élément. Je pense que l'on est dans une période qui évolue. La moitié de l'humanité est représentée par des femmes. Au niveau du management de Transdev, on a une femme sur sept personnes.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez totalement raison. Cher ami, je peux vous dire que je ne suis pas responsable du recrutement chez Transdev. En revanche, dans d'autres agglomérations, je crois savoir qu'à tous les niveaux, et même au plus haut niveau du management, les femmes sont très largement représentées et qu'elles sont même plus présentes en Assemblée le soir que les hommes.

Mme PÉQUIGNOT.- J'avais une question à poser. Un certain nombre de chauffeurs de bus Ginko faisait part de leur inquiétude concernant la suppression envisagée de nombreux postes. Confirmez-vous cela ? Avez-vous plus d'éléments ?

Je souhaitais aussi témoigner, pour ma part, que les familles aujourd'hui disent clairement leur préférence par rapport au fait de bénéficier plutôt de navettes gratuites, de pouvoir accéder à des transports gratuits pour leurs enfants. On parle de la périphérie, mais au cœur de Besançon aussi. J'entends bien la volonté d'apporter un service de très grande qualité, mais quelques fois, il faut peut-être simplement, dans un premier temps, répondre aux besoins des familles.

Vous avez cité tout à l'heure *L'Express* qui montrait que sur un certain nombre de points, Besançon était en très bonne position dans le classement. Je dois souligner que sur le volet Transport, on se positionnait aussi sur le podium (en troisième position). Je crois que cela est dû à la qualité de ce service qui était jusque-là reconnue par tous. Je crois que ce podium montre bien qu'en réalité, les Grands Bisontins étaient très satisfaits par ce service. Je sais que je vais énerver certains de mes collègues ici, mais je pense que la satisfaction était telle qu'ils n'avaient pas forcément besoin d'un tramway. D'ailleurs, j'entends de nombreux Bisontins ou Grands Bisontins dire qu'en réalité ils étaient tellement satisfaits de ce service, qu'à la limite, ils auraient préféré le renforcement de ce réseau par peut-être quelques lignes supplémentaires. Même les scolaires le disent. Ils étaient extrêmement satisfaits par ce service.

Quelquefois, il vaut mieux se coller à la satisfaction du besoin du citoyen. En effet, si ce citoyen dit que finalement, il est ravi de ce service Ginko, si les scolaires du service Diabolo jusque-là étaient ravis, pourquoi vouloir leur proposer des choses encore plus importantes ? Puisque l'on voit que le Versement transports est tellement mobilisé dans le cadre du tramway, les marges de manœuvres pour tout le reste du transport...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous n'avez absolument rien compris !

Mme PÉQUIGNOT.- J'ai tout compris, justement !

M. LE PRÉSIDENT.- Le Versement Transports pour le tramway est de...

Mme PÉQUIGNOT.- Laissez-moi aller jusqu'au bout !

M. LE PRÉSIDENT.- Madame PÉQUIGNOT, je vous demanderais de revenir au sujet, s'il vous plaît. Vous n'êtes pas dans le sujet.

Mme PÉQUIGNOT.- C'est précisément le sujet, Monsieur le Président. On ne peut pas revenir dessus, mais du coup, on voit quand même que les familles auraient préféré vraiment ne pas subir d'augmentation du titre des abonnements, plutôt que de devoir espérer le tramway. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Rassurez-vous, elle nous le redira encore 30 fois d'ici la fin de son mandat, jusqu'au jour où vous en aurez « ras-le-bol » et que vous partirez, avec moi !

Y a-t-il d'autres questions ?

M. GONON.- Quand nous avons voté la délégation à Transdev en octobre 2010, vous nous aviez donné un tableau de la contribution forfaitaire annuelle, par année. Pour 2011, elle était de 20 372 000 €. Finalement, dans le texte que vous nous donnez aujourd'hui, elle est de 21 135 000 €, d'où les 900 000 € environ d'écart qui posent problème aujourd'hui. Je me demandais si malgré cette augmentation de tarif et ces aménagements de circuits, nous allons pouvoir compenser sur l'année 2012 le *gap* enregistré en 2011. En effet, celui-ci existe, et par exemple, les 300 000 € d'augmentation de Diabolo n'y suffiront pas. Les simples aménagements de lignes vont-ils compenser cet écart de la contribution forfaitaire ?

M. BAULIEU.- Sur l'opération corrective sur le dérapage de 2011, ce que nous avons voté le 28 juin procède à la correction avec trois éléments : le rebasage du tarif de l'abonnement Diabolo, une demande acceptée d'efforts de gestion du délégataire (il n'était pas obligé) et des modifications de services qui se sont traduites particulièrement par des transformations du service régulier en service à la demande.

Ceci additionné nous permet de contenir l'évolution du coût énergie 2011. Votre propos est au cœur du problème en termes de perspective. Vous voyez comme quoi je sais procéder avec discernement. Je l'ai déjà dit sur les débats précédents, mais si nous devons assister à une envolée durable, répétée, cumulée des prix de l'énergie, nous aurons une véritable énorme question qui nous sera adressée sur un service dont on mesure tous fort bien que plus l'énergie sera chère, plus elle sera nécessaire. Cependant, il faudra collectivement savoir la payer entre de l'impôt et du paiement de la prestation par l'utilisateur, parce que ce n'est que cela. Donc, il faudrait peut-être encore rationaliser davantage en matière de service. Si les coûts s'envolent et que nous avons de plus en plus besoin de ce service, nous devons avec ces leviers-là savoir suivre. Ce ne sera pas simple, parce qu'il n'y aura pas d'enthousiasme débordant, ni pour aller chercher l'impôt, ni pour aller chercher le paiement de la prestation. C'est ce que nous avons devant nous face à une envolée du prix de l'énergie.

M. CYPRIANI.- Je voudrais juste rebondir sur ce que vient de dire Gaby. Il est d'autant plus important de réfléchir à une tarification au quotient familial.

M. BAULIEU.- Personnellement, ce n'est pas un propos qui me heurte, mais cela devrait faire partie du débat. Cela ne me heurte pas, il m'est arrivé de le lire en d'autres lieux, mais j'ai perçu aussi que ce n'est pas unanimement partagé. Cependant, c'est effectivement une piste sur laquelle il faudra travailler. Benoît, ne dissimulons pas les choses. Ce dispositif-là permettrait de moduler la répartition de l'effort, mais si effort il y a, il faudra bien le porter tous ensemble.

M. LE PRÉSIDENT.- Et savoir si l'augmentation sur d'autres ne sera pas dissuasive pour l'utilisation des transports en commun. C'est aussi cela. Il est clair que si le coût de l'énergie venait à prendre encore 20 % l'année prochaine, la question des tarifs se reposerait globalement. C'est quelque chose que l'on ne maîtrise pas. Il faudra bien que quelqu'un paye. De toute façon, ce sera toujours l'utilisateur ou l'entreprise qui paiera, ou par ces impôts, ou par le coût du billet, sachant que quand on augmente le coût du billet, cela devient moins attractif, et cela ne favorise pas l'utilisation des transports en commun. Cependant, on va déjà essayer de régler le problème cette année et on verra l'année prochaine.

On peut avoir des perspectives pas forcément aussi pessimistes. Je vais vous donner une note d'optimisme : ce matin, j'étais à Micronora avec la Présidente de Région et le Préfet. J'ai interrogé les chefs d'entreprise. Tous m'ont dit que c'était le meilleur salon Micronora qu'ils aient fait. En effet, ils ont beaucoup de monde, de commandes... Donc, cela signifie qu'au moins dans le domaine des microtechniques, ce qui est un peu notre cœur de métier ici, apparemment, en ce qui concerne le monde de l'innovation, cela se passe bien. Ils sont tous très satisfaits. Certes, c'est une petite catégorie, mais c'est plutôt une note d'optimisme tout de même.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Service Émergence - Contribution du Grand Besançon - Avenant n°1

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

M. FELT.- La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a conclu avec BGE une convention pour trois années commençant le 1^{er} septembre 2011 pour la gestion du service Émergence. Il s'agit pour ce rapport de fixer la participation du Grand Besançon pour l'année 2012. Le budget à y consacrer est de 57 000 €. Par conséquent, il s'agit d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Action collective « Filauto 2015 »

M. FELT.- Depuis 2009, le Grand Besançon soutient le fonctionnement et les actions collectives portées par le pôle « Compétitivité », notamment les pôles « Microtechniques et Véhicule du Futur ». Dans ce rapport, il est proposé, au titre des investissements d'avenir, d'apporter un soutien financier à hauteur de 15 000 € au pôle « Véhicule du Futur » pour l'action collective « Filauto 2015 ». Vous trouverez en page 150 la répartition de la contribution des collectivités de Franche-Comté, soit 15 000 € pour notre collectivité, sur un budget global de 250 000 €.

Il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur le soutien à cette action collective et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

M. LE PRÉSIDENT.- En l'absence d'opposition, ce rapport est adopté.

Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Projet « EXOSEP »

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs BODIN et MARTIN ne prennent pas part au vote.

M. FELT.- Ce projet émane d'un laboratoire de nanomédecine, imagerie et thérapeutique, créé récemment. Il porte sur la mise en évidence de facteurs responsables de la sclérose en plaques (SEP) et la validation de méthodes de dépistage de cette maladie. L'objectif du projet consiste à identifier les facteurs responsables de cette maladie. C'est un projet d'un montant de 852 844 € pour lequel nous vous proposons d'apporter un soutien de 70 000 €.

Je vous propose donc de vous prononcer sur le soutien de la CAGB pour un montant de 70 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Si tout le monde est d'accord, ce rapport est adopté.

Rapport n°3.4 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -
Projet « LaBex Action »

M. FELT.- Ce projet est un projet lauréat dans le cadre des Investissements d'Avenir également intitulé « Grand Emprunt ». Il est porté par laboratoire Femto-ST et s'est vu récompensé à hauteur de 2 M€.

Il vous est donc proposé de soutenir ce projet à hauteur de 131 000 € en 2012, de vous prononcer sur ce montant et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

M. LE PRÉSIDENT.- En l'absence de remarque, ce projet est adopté.

Rapport n°3.5 - ZAC des Marnières - Modalités de transfert de biens

M. FELT.- La présente délibération a pour objet de déterminer les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la ZAC des Marnières situés sur la commune de Chalezeule. On rappellera que concernant les parcelles non aménagées et nécessaires à la réalisation du projet, plusieurs cas de figure sont envisagés : les parcelles communales, dont la vocation future est commerciale (parcelles qui seront, ou qui seraient acquises par CGC) et la parcelle communale cadastrée AO n°66 (objet de ce rapport) destinée à la relocalisation du refuge de la SPA.

Il est proposé d'acquérir cette seconde parcelle d'une surface de 3 531 m², située sur la commune de Chalezeule, pour un montant de 55 000 €, majoré des frais de transaction qui s'élèvent à 2 000 €. Cette transaction est bien sûr une transaction amiable avec la commune de Chalezeule.

Nous devons donc nous prononcer sur ces modalités de transfert, autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à l'acquisition de la parcelle AO n°66 et engager la procédure de consultation de tous les Conseils Municipaux de notre Communauté d'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Mme IWASINTA et M. REYLE ne prennent pas part au vote. En l'absence de remarque, ce rapport est adopté.

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

M. FELT.- La sedD a l'obligation de faire un compte rendu de son activité pour l'année écoulée. La présente délibération doit prendre acte de ce compte rendu et approuver le bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre.

Vous trouverez dans le rapport les événements marquants de 2011 et surtout les prévisions des événements qui vont caractériser l'année 2012. Sur le plan du foncier dans le bilan physique, on notera que le Grand Besançon doit se porter acquéreur de l'ensemble des terrains nécessaires à l'opération. Nous avons en face trois propriétaires fonciers (la Commune d'Auxon-Dessus, RFF et le Conseil Général). Pour l'instant, les travaux au titre de l'année 2011 se sont élevés à une somme modique de 120 380 €, ce qui est normal, puisque nous en sommes au stade des études. Sur la commercialisation, aucune cession n'a encore été réalisée. J'attire votre attention sur la proposition du promoteur De Joannes, dont le programme a été retenu, pour une HON totale de l'ordre de 5 000 m².

Sur le bilan financier, vous devez vous prononcer sur l'augmentation de ce bilan prévisionnel qui doit être porté à 15 842 000 €, soit une augmentation de 2 208 000 € due à l'évolution du parking mutualisé en silo. Sur ces 2 208 000 €, il y aura 1 585 000 € de recettes. Donc la charge supplémentaire finale pour notre Agglomération sera de 623 000 €.

Il est donc proposé de se prononcer sur le compte rendu financier, et notamment sur le bilan prévisionnel révisé et de se prononcer sur l'avenant n°1 au traité de concession.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. RUTKOWSKI.- La Commune d'Auxon-Dessus tenait à intervenir ce soir. Nous avons toujours lié la réalisation de cette ZAC à une voie nouvelle, le RDI, pour y arriver. Sachant qu'une collectivité se désengage sur ce RDI, je ne suis pas sûr de pouvoir faire voter les délibérations que nous avons à voter avant la fin de l'année par mon Conseil Municipal, compte tenu de ce désengagement, sachant aussi que les communes du secteur, pour la réalisation de cette ZAC, investissent quand même entre 5 et 6 M€ sur une station nouvelle. Si les collectivités se désengagent, par le fait que la ZAC a pris du retard, et que certains ne croient pas forcément au projet du secteur Nord, nous, commune, nous étions toujours engagés à soutenir cette ZAC. C'est ce que nous avons fait jusqu'à présent. Sachant qu'aujourd'hui, nous avons des routes très fréquentées par des automobilistes qui veulent venir à cette gare pour l'instant et à la ZAC qui va arriver, sans voie structurante pour y venir, nous ne pourrions pas aller sur la réalisation de cette ZAC.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce que tu dis là est extrêmement ennuyeux. Nous en avons déjà discuté tous les deux. Je crois qu'effectivement, et vous l'avez bien compris, il y a trois propriétaires (RFF, le Conseil Général et la Commune d'Auxon). Dans le cas de la révision de votre PLU, là où vous en êtes, nous devons acheter à la Commune d'Auxon-Dessus ses terrains. Si la Commune d'Auxon-Dessus, pour les raisons que vient d'évoquer Serge RUTKOWSKI, ne veut plus vendre, il faut dire les choses très clairement : la ZAC est bloquée, ce qui serait une pure catastrophe. Donc, je vais m'en entretenir avec le responsable de la Collectivité concernée pour trouver une solution. Cette ZAC n'est pas en retard, mais n'est pas en avance non plus. Je rappelle que l'on a déjà un premier client, De Joannes, prêt à investir. On a d'autres touches pour un second bâtiment. Cette zone va être livrée avec le très haut débit. Donc, je n'ose pas imaginer que la ZAC d'Auxon-Dessus ne puisse pas voir le jour. Ce serait une catastrophe. J'entends ce que dit le Maire d'Auxon-Dessus. On en a déjà parlé, ce n'est donc pas une surprise. Il faut maintenant trouver une solution pour que la commune accepte de voter cette délibération avant la fin de l'année. Je peux dire que jusqu'à présent, tout se passait très bien avec la commune. Voilà ce que l'on peut dire. Je vais en parler rapidement aux autorités concernées.

Mme ROPERS.- Je trouve bien sûr que c'est un beau projet, mais vu l'état actuel et la crise, c'est peut-être anticiper énormément, parce que tout cela va coûter très cher. Vous savez peut-être que certaines ZAC se sont implantées comme ça, par exemple, au Creusot, et cela a été un véritable fiasco. Vous avez quand même aussi la gare TGV de Valence où il n'y a pas un magasin, rien. Dieu sait si c'est une belle gare.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y aura pas de magasin dans la ZAC. C'est une zone d'activité tertiaire. Peut-être dans d'autres lieux, plus sur l'Est, de la petite activité du côté de Geneuille, de Devecey ou de Châtillon-le-Duc. Autrement, c'est une zone tertiaire. Quand vous dites qu'il y a des zones pleines ou vides, aujourd'hui, dans le Grand Besançon, nous n'avons pas de zone très vide. En effet, la zone Lafayette est complètement pleine, la zone de Vaux-les-Prés se remplit bien, la zone de Témis se remplit maintenant bien. Toutes ces zones se remplissent, donc, nous devons, justement pour les années à venir, prévoir des zones. Cette ZAC d'activité à côté de la gare est capitale, même pour la commune qui doit en tirer également quelques recettes, et pour notre Agglomération. Il faut donc que l'on trouve un moyen pour faire avancer ce dossier.

Mme ROPERS.- Pensez-vous que le projet ira jusqu'au bout ? Je nous le souhaite.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas possible que l'on ne fasse pas cette gare. Avoir une gare entourée d'arbres ne serait pas vraiment un bon plan.

M. ROPERS.- Une gare, ce n'est tout de même pas un métro.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, je comprends que la commune se pose des questions et l'on doit y réfléchir avec elle.

Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ? Non.

<p>Rapport n°3.7 - Rapport d'activité 2011 sur la DSP relative à la gestion des Pépinières et de l'Hôtel d'entreprises de Palente et de Témis Innovation</p>
--

M. FELT.- Le rapport suivant porte sur le rapport d'activité de la DSP. Vous savez que nous sommes liés par une délégation de service public avec l'association BGE Franche-Comté. La première partie du rapport concerne la Pépinière et l'Hôtel d'entreprises de Témis Innovation. Le taux de remplissage moyen pour l'année 2011 est de 95 %, atteignant même 100 % au 31 décembre 2011. Au cours de cette année 2011, 24 entreprises ont été hébergées. Vous avez le nom de ces entreprises dans le rapport.

Concernant les animations de Témis Innovation, outre les prestations habituelles proposées aux entreprises, il existe un programme d'animations et de rencontres très prisé par les chefs d'entreprise. Toutes ces manifestations contribuent à une large cohésion de cet outil.

Concernant la prospection du tissu économique, de nombreuses manifestations ont lieu telles que la participation au MEDTECH, la Journée de l'Innovation, les visites de partenaires en France et ailleurs ou encore le cycle d'échanges de pratique.

Sur la DSP, concernant la Pépinière d'entreprises de Palente, le taux de remplissage moyen est de 91 %. Vous avez dans votre rapport le nom des 36 entreprises hébergées au titre de l'année 2011. Concernant les secteurs d'activité, la répartition est la suivante :

- services : 50 %,
- artisanat : 14 %,
- production : 20 %,
- commerce : 16 %.

Pour l'animation de la Pépinière, comme pour Témis Innovation, ce sont les mêmes types de manifestations organisées par BGE.

Sur l'analyse des comptes détaillés de l'activité déléguée, le résultat 2011 est un résultat positif de 29 367 €, contre 48 184 € pour l'année précédente. On doit noter que l'activité dégage un résultat excédentaire sur Témis Innovation. Par contre, il y a une perte sur Palente. Cependant, on doit signaler que sur Palente, il y a un accompagnement certain de la part de BGE, notamment des efforts importants consentis en termes de loyers, d'où la nécessité de passer des provisions importantes. Ces efforts contribuent inmanquablement à assurer la pérennité des entreprises sur ce site. Pour l'analyse des comptes de l'activité déléguée, il est à noter une forte hausse des produits (+ 12,35 %) et des charges (+ 15,8 %).

Le Conseil est invité à prendre acte du rapport d'activités 2011 de l'activité réalisée par BGE Franche-Comté.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Présentation du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et propositions de partage des revenus générés

M. GUILLEMET.- Ce dispositif créé par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Énergétique (POPE) vise à l'amélioration des performances énergétiques. Mis en place par l'État, il oblige les fournisseurs d'énergie et de carburant (les « obligés ») à réaliser ou faire réaliser des économies d'énergie dans le secteur des bâtiments, des transports et des réseaux.

Le Grand Besançon propose de déposer un dossier de demande de CEE pour l'ensemble des opérations d'économie d'énergie réalisées sur son territoire, par les communes ou certains particuliers. Pour cela, une convention doit être signée entre le Grand Besançon et les communes souhaitant bénéficier du dispositif CEE.

Une fois valorisés financièrement, la vente des CEE sera reversée pour moitié aux communes bénéficiaires, le reste servant à alimenter le fonds « Isolation et énergies renouvelables » mis en place par le Grand Besançon. Le montage du dossier est gratuit pour les communes adhérentes au Conseil en Énergie Partagé (CEP) et facturé selon la grille tarifaire du service « aide aux communes » pour les autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

Mme WEINMAN- Le choix était-il délibéré de passer par le SYDED pour ce certificat d'énergie ? On aurait pu aussi en disposer librement.

M. GUILLEMET.- On ne passe pas du tout par le SYDED. C'est justement l'inverse, c'est la Communauté d'Agglomération qui va elle-même valoriser les CEE. Le SYDED récupère les certificats relatifs au réseau d'éclairage, sans contrepartie pour les communes. Cela n'a rien à voir avec la Communauté d'Agglomération. Donc, on n'utilise pas le SYDED pour revaloriser nos CEE, on le fait nous-mêmes.

M. CONTOZ.- Je remercie le rapporteur et la commission d'avoir intégré le patrimoine du Grand Besançon, ce que j'avais sollicité en Bureau.

M. GUILLEMET.- On a un patrimoine moins important que celui des communes, et on ne fait pas forcément de rénovation, mais tu as raison.

M. LE PRÉSIDENT.- Si tout le monde est d'accord, ce rapport est adopté.

Rapport n°4.2 - Fonds « Isolation et énergies renouvelables » -
Adaptation des conditions d'éligibilité, complémentarité avec la convention CEE

M. GUILLEMET.- Le cadre d'attribution de subvention pour le fonds « Isolation et énergies renouvelables » a été approuvé le 29 mars 2012. Il permet aux communes de bénéficier d'aides financières du Grand Besançon pour des travaux d'isolation de leur patrimoine bâti et le développement des énergies renouvelables. Je vous rappelle que ce fonds est doté de 100 000 € actuellement. Afin de le mettre en cohérence avec le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie, il est proposé de le faire évoluer et de rendre obligatoire la signature de la convention CEE pour bénéficier des aides du fonds « Isolation et énergies renouvelables ». Des précisions sont également apportées sur les conditions d'éligibilité (notamment sur les opérations et nature des travaux et la performance thermique des murs).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies renouvelables » - Attribution d'une subvention à la commune de Braillans pour la réalisation des travaux d'isolation de l'école et de la mairie

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs BLESSEMAILLE et CUENOT ne prennent pas part au vote.

M. GUILLEMET.- La Commune de Braillans souhaite réaliser des travaux d'amélioration de l'école et de la mairie. À ce titre, elle va procéder à des travaux d'isolation. Je crois même que c'est déjà fait. Le projet étant éligible au titre du fonds « Isolation et énergies renouvelables » mis en place par le Grand Besançon, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 358,40 € à la Commune de Braillans.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? On peut féliciter le Maire de Braillans pour ce dossier très bien présenté, qui a suscité l'unanimité. Bravo à Braillans !

Rapport n°4.4 - Convention avec la SAFER Franche-Comté - Démarche de mobilisation de foncier aux Vallières

M. GUILLEMET.- Le secteur des Vallières est classé « Agricole » au PLU de la Ville de Besançon. Anciennement maraîchère du fait de sa proximité urbaine et de ses terrains alluviaux, cette zone voit peu à peu disparaître l'activité agricole au profit d'un simple entretien des espaces réalisé par les propriétaires privés. Les porteurs de projet d'installation en maraîchage ne parviennent pas à obtenir de bail et les prix de vente sont trop élevés. Il est donc proposé que le Grand Besançon conventionne avec la SAFER pour que celle-ci mène un travail de contact auprès des propriétaires pour mobiliser (soit en location, soit en vente) du foncier pour l'installation de ces jeunes maraîchers. Le coût du travail d'enquête foncière (contact des propriétaires et exploitants) est de 4 500 € HT.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de remarque.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - CRR - Convention avec l'Éducation Nationale pour les classes de pratique musicale à l'école Jean Macé

M. PRALON.- Dans ce premier rapport, il vous est proposé de reconduire un partenariat déjà existant entre le Conservatoire et l'Éducation Nationale pour l'implantation de classes à pratique vocale à l'école Jean Macé. Ce projet pédagogique s'inscrit dans le projet d'établissement du Conservatoire et permet de répondre à l'objectif 4 de ce dernier, donc de « développer l'intervention du Conservatoire sur le territoire du Grand Besançon en matière d'enseignement musical, en termes d'actions culturelles en complémentarité et en partenariat avec les écoles associatives ».

M. CONTOZ.- J'émet un avis favorable à ce dossier, assorti d'un souhait : que le CRR s'intéresse également à l'enseignement musical dans la périphérie. Ce serait bien en termes pédagogiques, de fonctionnement, de coordination de nos écoles de musique. Cela permettrait que l'on considère enfin le CRR comme un véritable équipement d'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semble, mon cher Pierre, qu'une grande réflexion est en cours par rapport à cela.

M. PRALON.- Je peux répondre à Pierre là-dessus. La question avait été posée en Bureau concernant l'enseignement musical, les relations entre le Conservatoire et les écoles de musique. Un Bureau-Débats aura lieu le 4 octobre prochain au cours duquel nous allons aborder ce sujet et au cours duquel vous verrez également qu'il y a tout de même des avancées significatives sur l'instruction de ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Il le sait. Lui et Daniel HUOT sont parfaitement au courant. Si tout le monde est d'accord là-dessus, on passe au rapport suivant.

Rapport n°5.2 - CRR - Convention avec les collèges Victor Hugo et Denis Diderot pour l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse (CHAMD)

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames AKODAD, MICHEL, MOUNTASSIR, POISSENOT et Messieurs BENETEAU De LAPRAIRIE et DEVESA ne prennent pas part au vote.

M. PRALON.- C'est un rapport similaire au précédent, pour lequel il est proposé de reconduire pour le CRR à compter de la rentrée 2012-2013, le partenariat entre le Conservatoire et les collèges Victor Hugo et Denis Diderot pour l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse (CHAMD).

M. LE PRÉSIDENT.- En l'absence de remarque, ce rapport est adopté.

Rapport n°5.3 - Cité des Arts - Autorisation de lancement et de signature des marchés « Exploitation maintenance » et « Nettoyage »

M. PRALON.- Ce rapport concerne l'autorisation de lancement et de signature des marchés à passer entre l'Agglomération et le Conseil Régional pour assurer l'entretien et la maintenance des équipements techniques des bâtiments, et d'autre part, assurer le nettoyage de ceux-ci. On vous demande de vous prononcer sur ces lancements de procédure d'appel d'offres, à la fois pour l'exploitation, la maintenance et le nettoyage et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à ces marchés.

Rapport n°5.4 - Fonds d'aide « Manifestations » - Annulation d'une subvention et réaffectation du montant

M. PRALON.- Ce dernier rapport fait état d'une annulation d'une subvention qui avait été attribuée à l'association BOSS pour l'organisation d'une randonnée sportive sur le secteur Ouest de l'Agglomération, pour laquelle on vous propose de réaffecter cette autorisation de programme à l'association « No Fate » à Pelousey pour l'excellent travail qu'elle conduit depuis qu'elle est créée. On voulait donc les remercier là aussi pour le travail fait.

M. LE PRÉSIDENT.- En l'absence de remarque, ce rapport est adopté.

Questions diverses

Rapport n° 10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° 10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

La séance est levée. Je vous remercie.